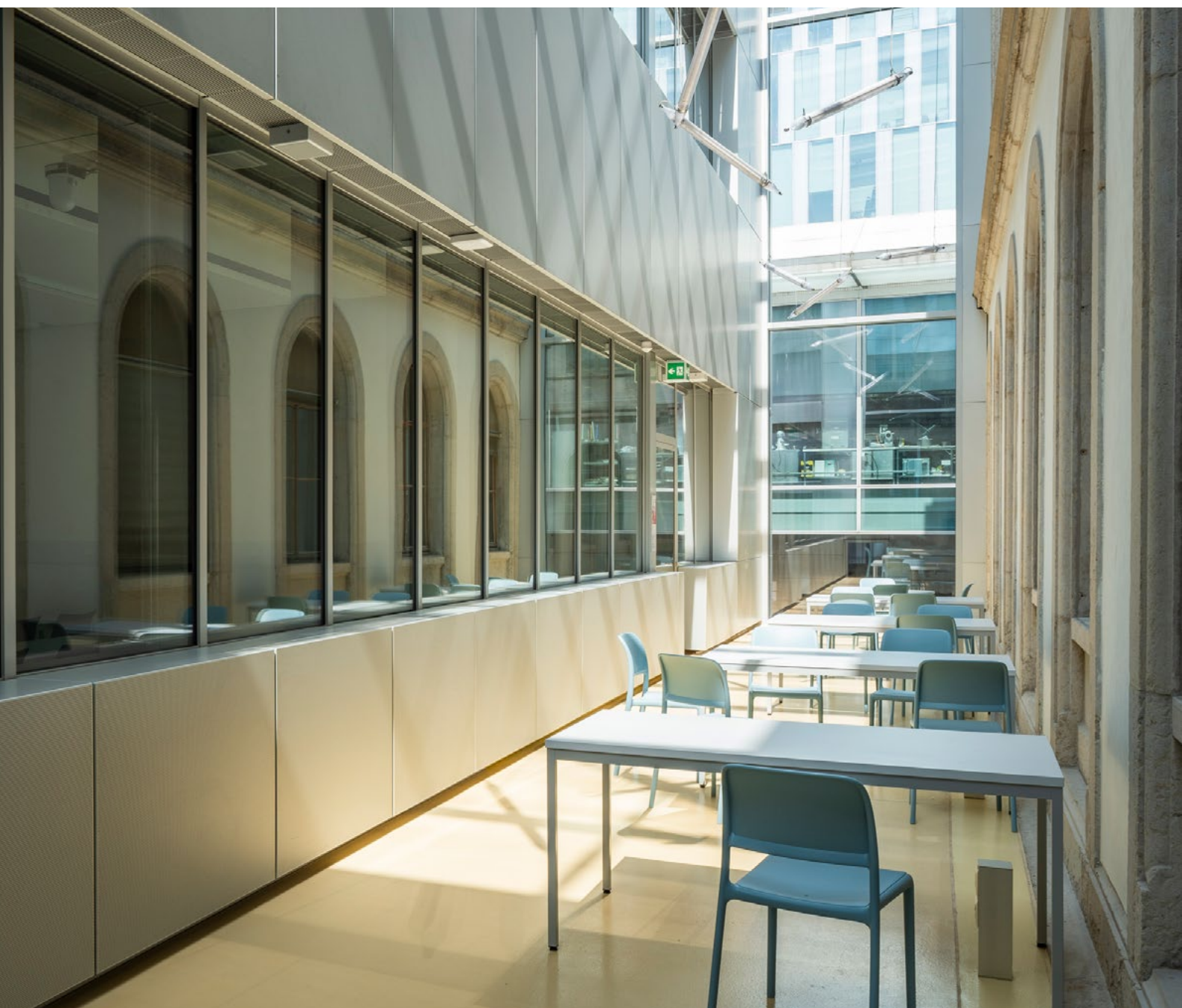


Rapport financier

Comptes 2025



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Table des matières

1.	Le mot de la Rectrice	5
2.	Les états financiers consolidés	7
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	13
3.1	Informations générales	15
3.1.1	Présentation générale	15
3.1.2	Bases de la présentation des comptes	15
3.2	Principes et méthodes comptables	16
3.2.1	Jugement et estimations	17
3.2.2	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	17
3.2.3	Conversion des devises étrangères	18
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	18
3.2.5	Comptes de régularisation actifs et passifs	19
3.2.6	Stocks	19
3.2.7	Immeubles de placement	19
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	19
3.2.9	Immobilisations incorporelles	20
3.2.10	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	20
3.2.11	Actifs éventuels	20
3.2.12	Créanciers et emprunts	20
3.2.13	Provisions et passifs éventuels	21
3.2.14	Fonds	21
3.2.15	Revenus	21
3.2.16	Subventions	22
3.2.17	Prestations aux collaborateurs-trices	22
3.2.18	Contrats de location	22
3.2.19	Évaluation des risques	22
3.3	Annexes aux états financiers	24
3.3.1	Information sectorielle	24
3.3.2	Etats financiers par entité contributrice aux comptes consolidés	24
3.3.2.1	Bilan	24
3.3.2.2	Compte d'exploitation	26
3.3.3	Informations budgétaires	27
3.3.4	Liquidités et équivalents de liquidités	29
3.3.5	Placements financiers	30
3.3.6	Débiteurs	32
3.3.7	Comptes de régularisation actifs	33
3.3.8	Immeubles de placement et emprunts hypothécaires associés	33
3.3.9	Immeubles d'exploitation et terrains	35
3.3.10	Immobilisations corporelles et incorporelles	36
3.3.11	Autres actifs d'exploitation	37
3.3.12	Créanciers	38
3.3.13	Comptes de régularisation passifs	39
3.3.14	Fonds affectés à la recherche	39

3.3.15	Instruments financiers	40
3.3.16	Gestion des risques financiers	41
3.3.17	Provisions	44
3.3.18	Subventions d'investissement constatées d'avance	45
3.3.19	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	45
3.3.20	Fonds d'innovation et de développement	46
3.3.21	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	46
3.3.22	Résultat Accumulé période COB 24-27	46
3.3.23	Subventions reçues	47
3.3.24	Taxes universitaires	48
3.3.25	Autres écolages	49
3.3.26	Prestations de services et ventes	49
3.3.27	Dédommagements de tiers	49
3.3.28	Recettes diverses	50
3.3.29	Charges de personnel	50
3.3.30	Biens, services et marchandises	51
3.3.31	Subventions accordées	51
3.3.32	Information relative à la mise à disposition de moyens	52
3.3.33	Principaux dirigeants	53
3.3.34	Information relative aux parties liées	53
3.3.35	Informations sur les actifs éventuels	55
3.3.36	Engagements conditionnels	55
3.3.37	Événements postérieurs à la clôture	55
4.	Rapport de l'organe de révision	57

Glossaire

AIU	Accord intercantonal universitaire
COB	Convention d'objectifs (entre l'Etat et l'UNIGE)
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
CFC	Code des frais de construction
CHF	Francs suisses
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
EGE	Etat de Genève
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent temps plein
ERC	Conseil européen de la recherche
FID	Fonds d'innovation et de développement
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
HES	Haute école spécialisée
IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
LGAF	Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat
OFL	Office Fédéral du Logement
PAT	Personnel administratif et technique
REEF	Règlement cantonal sur l'établissement des états financiers
TPG	Transports publics genevois



1. Le mot de la Rectrice

Les comptes de l'Université affichent cette année un résultat bénéficiaire de 49 millions de francs, si l'on considère toutes ses entités ainsi que l'ensemble de ses sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées.

Ce résultat net positif s'explique principalement par l'intégration d'une nouvelle entité : la Fondation pour l'Université de Genève (FUNIGE), soutenue par la Fondation Hans Wilsdorf, qui contribue à hauteur de 30 millions de francs, ainsi que par un excédent financier de 46 millions de francs, reflétant une année marquée, dans l'ensemble, par des performances boursières positives.

Le résultat d'exploitation, toutes sources confondues, s'établit cette année à 2 millions de francs. Ce retour à un résultat positif s'explique principalement par le soutien reçu sous forme de dons de la FUNIGE.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, le résultat d'exploitation présente un déficit de 10 millions de francs, conformément aux dispositions prévues dans la convention COB 24-27 (COB). Ce résultat a été atteint grâce à la mise en œuvre du programme d'économie et à une gestion financière conservatoire, telle que demandée par le Rectorat afin de contenir le déficit. Cette discipline budgétaire a été appliquée avec rigueur par l'ensemble de la communauté. La COB prévoit également un retour à l'équilibre en 2027 pour les activités bénéficiant de financements publics. Pour atteindre cet objectif, l'Université devra poursuivre activement la recherche de solutions durables et structurantes afin d'assurer la stabilité de sa situation financière.

Ces éléments financiers doivent toutefois être envisagés dans une perspective plus large. La solidité et la gestion responsable des ressources de l'Université constituent avant tout un moyen de soutenir durablement ses missions fondamentales d'enseignement, de recherche et de service à la société. En garantissant un cadre stable et propice au développement de projets scientifiques ambitieux, elles permettent à l'institution de contribuer pleinement à la production de connaissances et à l'innovation, qui occupent aujourd'hui une place centrale dans les transformations économiques, technologiques et sociétales. Le soutien des autorités cantonales en lien avec la Convention d'objectifs 2024-2027 est en outre essentiel pour garantir cette stabilité, d'autant plus dans le contexte actuel d'allègement budgétaire de la Confédération qui impactera l'UNIGE.

Qu'il s'agisse du développement économique, de l'adaptation au changement climatique et à la perte de biodiversité ou encore des enjeux liés à l'intelligence artificielle, le rôle joué par la recherche et l'innovation est fondamental. A l'heure où le monde semble se diviser entre grandes puissances, l'indépendance technologique et la puissance scientifique, dans tous les domaines, vont donc devenir des enjeux stratégiques à l'échelle nationale et continentale.

Les universités, et bien sûr l'Université de Genève, ont leur rôle à jouer dans ce contexte. Si la créativité scientifique n'a pas de recette miracle qui garantisse sa productivité, on lui connaît des conditions qui favorisent son développement : il faut attirer des talents, leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles et de confronter leurs idées avec leurs pairs pour en tester la robustesse ou faire émerger des idées nouvelles. Cette dynamique repose aussi sur la formation : transmettre des savoirs, mais aussi former à la rigueur intellectuelle, à l'esprit critique et à la curiosité scientifique, afin de préparer les étudiantes et étudiants à relever les défis complexes de notre temps.

A cette fin, l'UNIGE a déployé des efforts importants en 2025. Soutenue par la Fondation Hans Wilsdorf, l'institution a tout d'abord lancé un programme de chaires d'excellence, visant à accueillir des chercheuses et des chercheurs de haut calibre. Les quatre premières concernent les mathématiques, l'astronomie, la physique quantique et les neurosciences, des domaines d'excellence de l'UNIGE que ces chaires viendront renforcer. Elle a également lancé la Fondation pour l'UNIGE qui vise à soutenir des projets dans les missions fondamentales de l'Université et notamment dans la recherche de pointe.

Autre source de satisfaction, les collaborations internationales ont repris de la vigueur avec la signature des accords permettant à la Suisse de réintégrer les programmes de recherche européens. L'UNIGE a par ailleurs pris la présidence de l'Alliance d'universités européennes 4EU+. Ces échanges viennent nourrir la créativité de l'institution dans tous les domaines. Dans le même temps, l'UNIGE s'est engagée à renforcer la transparence de ses collaborations institutionnelles et à consolider le contrôle éthique de la recherche, deux mesures indispensables pour préserver la confiance du public dans nos activités.

L'institution traverse cependant quelques turbulences. L'augmentation des charges, notamment liées à l'énergie, et la diminution probable du financement des pouvoirs publics obligent l'université à entrer dans un programme de réduction budgétaire. Un tel exercice est toujours difficile à mener. L'ensemble de l'institution se mobilise donc pour identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées sans mettre en danger nos objectifs d'excellence et d'exemplarité. Je suis confiante que l'intelligence collective nous permettra d'y parvenir.

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2025

	Note	Page	2025	2024
Liquidités et équivalents de liquidités	4	29	51 996 267	18 100 171
Placements financiers	5	30	501 853 015	470 935 717
Débiteurs avec contrepartie	6	32	40 132 188	46 946 893
Débiteurs sans contrepartie	6	33	2 589 126	7 859 953
Comptes de régularisation actifs	7	33	9 822 153	12 035 886
Stocks			1 057 300	1 015 796
Total actifs circulants			607 450 049	556 894 417
Immeubles de placement	8	34	136 951 085	131 859 740
Immeubles d'exploitation et terrains	9	36	67 445 656	70 068 646
Immobilisations corporelles	10	36	67 965 397	67 498 084
Immobilisations incorporelles	10	36	16 360 801	18 154 766
Immobilisations en cours	10	36	0	3 682 782
Autres actifs d'exploitation	11	38	15 948 383	16 362 099
Total actifs immobilisés			304 671 321	307 626 116
Total actifs			912 121 370	864 520 533
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	12	38	31 962 335	30 211 520
Créanciers sans contrepartie	12	39	2 809 277	1 432 144
Comptes de régularisation passifs	13	39	8 792 650	10 441 321
Fonds affectés à la recherche	14	39	198 772 803	201 437 721
Provisions - part à court terme	17	44	18 864	31 385
Emprunts hypothécaires - part à court terme	8	35	612 360	438 260
Part de subvention à restituer à échéance COB	22	46	-	-
Total fonds étrangers à court terme			242 968 288	243 992 351
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	12	38	993 461	731 078
Provisions - part à long terme	17	44	412 338	222 687
Emprunts hypothécaires - part à long terme	8	35	11 174 550	11 632 910
Impôts différés			6 269 289	5 926 534
Subvention investissement constatée d'avance	18	45	77 800 481	78 232 251
Part de subvention à restituer à échéance COB			-	-
Total fonds étrangers à long terme			96 650 119	96 745 460
Total fonds étrangers			339 618 407	340 737 811
Fonds d'innovation et de développement	20	46	2 856	2 856
Autres fonds propres affectés	21	46	377 309 796	344 020 871
Résultat Accumulé période COB 24-27	22	46	-27 536 178	-17 324 529
Autres fonds propres libres	21	46	222 726 489	197 083 524
Total fonds propres			572 502 963	523 782 722
Total passifs			912 121 370	864 520 533

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2025

	Note	Page	2025	2024
Subventions reçues	23	47	785 078 038	773 781 553
Taxes universitaires	24	48	13 017 983	12 554 411
Autres écolages	25	49	16 847 882	17 403 865
Prestations de services et ventes	26	49	39 625 064	36 371 074
Dédommagements de tiers	27	50	18 498 640	24 301 626
Recettes diverses	28	50	36 479 533	3 843 453
Dissolution de provision			119 588	1 105
Produits d'exploitation			909 666 728	868 257 087
Charges de personnel	29	50	682 027 542	680 875 631
Biens, services, marchandises	30	51	148 913 599	141 476 882
Amortissements	8	35	33 809 468	31 569 566
Dépréciation d'actifs			3 619 602	51 320
Subventions accordées	31	52	37 980 401	35 589 976
Charges d'exploitation			906 350 612	889 563 375
Part résultat mise en équivalence	1		-958 174	-467 360
Résultat net d'exploitation			2 357 942	-21 773 647
Produits réalisés portefeuille mobilier	5	30	16 930 601	19 341 652
Gains latents portefeuille mobilier	5	32	24 433 615	25 820 320
Produits immeubles de placement	8	34	5 622 214	5 430 941
Gains latents immeubles de placement	8	34	4 905 063	2 840 000
Produits financiers			51 891 494	53 432 913
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5	30	1 772 223	1 340 405
Pertes latentes portefeuille mobilier	4	31	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	5	30	620 395	635 896
Pertes réalisées immeubles de placement	8	34	-	-
Charges immeubles de placement	8	34	3 136 577	2 886 578
Charges financières			5 529 195	4 862 879
Résultat financier			46 362 299	48 570 034
Résultat net			48 720 241	26 796 387

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2025

2025

2024

Résultat net de l'exercice	48 720 241	26 796 387
Amortissements	33 809 468	31 569 566
Produits différés sur les subventions d'investissement	-26 655 824	-24 652 490
Résultat des sociétés des mises en équivalence	958 174	467 360
Variation des provisions	177 130	-194 562
+/- Gains latents & pertes latentes immeubles de placement	-4 905 063	-2 840 000
+/- Gains latents & pertes latentes du portefeuille mobilier	-24 433 385	-25 845 747
+/- Autres gains latents & pertes latentes	-78 386	15 005
Autres produits et charges non monétaires	3 977 564	145 939
+/- charges & revenus non monétaires	-17 150 323	-21 334 928
Charges financières	5 529 195	4 665 620
Produits financiers	-22 552 816	-24 772 593
+/- reclassement charges & produits financiers	-17 023 621	-20 106 973
Variation des débiteurs	11 916 634	-3 851 255
Variation des créanciers	3 390 330	4 368 957
Variation des autres actifs & passifs d'exploitation	523 558	-4 867 470
Variation des fonds affectés à la recherche	-2 664 917	4 110 056
Variation des actifs et passifs d'exploitation nets	13 165 604	-239 711
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	27 711 901	-14 885 227
Acquisitions & cessions - immeubles d'exploitation	-	-
Acquisitions & cessions - immobilisations corporelles	-28 691 513	-21 513 686
Acquisitions & cessions - immobilisations incorporelles	-4 634 223	-13 696 239
Variation - immobilisations en cours	3 682 782	4 663 841
Subventions d'investissements	26 224 055	26 273 540
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-3 418 899	-4 272 544
Produits financiers	22 552 816	24 772 593
Charges financières	-5 529 195	-4 665 620
Charges et produits financiers	17 023 621	20 106 973
Achats de titres	-47 337 552	-48 664 394
Ventes de titres	40 667 358	51 655 788
Apports / Retraits	-	-
Variation emprunts hypothécaires	-284 260	-284 260
Flux de trésorerie des activités de financement	10 069 166	22 814 108
Variation nette des liquidités	34 362 168	3 656 337
Liquidités en début de période	18 100 171	14 491 144
Liquidités en fin de période avant variation de change	51 996 267	18 100 171
Variation de change sur comptes courants	486 072	47 311
Liquidités en fin de période après variation de change	52 482 339	18 147 482

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2025

2025	Fonds d'innovation et de développement	Fonds universitaires avec chartes	Autres Fonds propres affectés	Fonds propres affectés	Part de subvention État non dépensée	Autres Fonds propres libres	Fonds propres libres	Excédent+ / Déficit-	Total Fonds propres
Solde au 1er janvier 2025	2 856	186 862 355	157 158 516	344 023 727	-17 324 529	197 083 525	179 758 996		523 782 722
Revenus liés aux fonds propres affectés		13 233 621	72 802 263	86 035 884			-	-86 035 884	-
Charges liés aux fonds propres affectés		-6 678 209	-79 357 676	-86 035 885			-	86 035 884	-
Transferts		25 929 312	7 359 614	33 288 926		-33 288 926	-33 288 926		-
Affectation du résultat				-	-10 211 649	58 931 890	48 720 241	-48 720 241	-
Résultat net de l'exercice				-			-	48 720 241	48 720 241
Solde au 31 décembre 2025	2 856	219 347 079	157 962 718	377 312 652	-27 536 178	222 726 489	195 190 311	-0	572 502 963

2024	Fonds d'innovation et de développement	Fonds universitaires avec chartes	Autres Fonds propres affectés	Fonds propres affectés	Part de subvention État non dépensée	Autres Fonds propres libres	Fonds propres libres	Excédent+ / Déficit-	Total Fonds propres
Solde au 1er janvier 2024	20 507	179 386 398	133 120 137	312 527 042	-6 268 910	190 728 204	184 459 294		496 986 335
Revenus liés aux fonds propres affectés		9 082 628	43 717 163	52 799 791			-	-52 799 791	-
Charges liés aux fonds propres affectés	-17 651	-1 606 671	-51 169 260	-52 793 582			-	52 793 582	-
Transferts			31 490 476	31 490 476	-	-31 490 476	-31 490 476		-
Affectation du résultat				-	-11 055 619	37 845 797	26 790 178	-26 790 178	-
Résultat net de l'exercice				-			-	26 796 387	26 796 387
Solde au 31 décembre 2024	2 856	186 862 355	157 158 516	344 023 727	-17 324 529	197 083 525	179 758 996	-0	523 782 722

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement de droit public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques.

L'Université accueille 18 241 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2025, dont 39,9 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 159 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 8 668 participants-es. L'Université compte 6 624 collaborateurs-trices.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les fonds provenant de l'extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et l'organe de révision externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Les organes des unités principales d'enseignement et de recherche sont le Décanat, dirigé par la doyenne ou le doyen et le Conseil participatif.

Approuvés par le Rectorat de l'Université le 11 mars 2026, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Bases de la présentation des comptes

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), les états financiers de l'Université sont établis selon les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) adaptées par et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF).

Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20)

c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 41 et 47)

d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 45)

e) les loyers versés pour l'usage de choses mobilières ou de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 43, mais selon la norme IPSAS 13.

Les normes IPSAS suivantes sont entrées en vigueur en 2025 :

Norme	Entrée en vigueur
IPSAS 43 – Contrats de location	01.01.2025
IPSAS 44 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	01.01.2025
IPSAS 45 – Immobilisations corporelles	01.01.2025
IPSAS 46 – Évaluation	01.01.2025

L'entrée en vigueur des normes IPSAS 43 à 46 en 2025 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Université, d'autant plus que les normes IPSAS 43 et 45 ne s'appliquent pas à l'Université, conformément au REEF et la dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

A la date de ce rapport, les nouvelles normes suivantes ont été publiées pour 2026 et 2027 :

Norme	Entrée en vigueur
IPSAS 47 – Produits	01.01.2026
IPSAS 48 – Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49 – Régimes de retraite	01.01.2026
IPSAS 50 – Exploration et évaluation des ressources minérales	01.01.2027

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les états financiers consolidés actuels.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur (voir note 3.2.3 ci-dessous).

Les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont exprimés en francs suisses arrondis.

3.2.1 Jugement et estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de jugements et d'estimations influençant la valeur des actifs, des passifs, et des engagements conditionnels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les principaux jugements concernent la classification des fonds, distinguant les fonds propres et les fonds étrangers conformément aux normes IPSAS (voir note « 3.2.14 Fonds »). Les estimations clés portent sur les immeubles de placement et les provisions, détaillées respectivement dans les notes « 3.2.7 Immeubles de placement » et « 3.3.17 Provisions ».

Bien que ces estimations soient fondées sur les meilleures connaissances disponibles, les résultats effectifs pourraient différer des prévisions initiales.

3.2.2 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

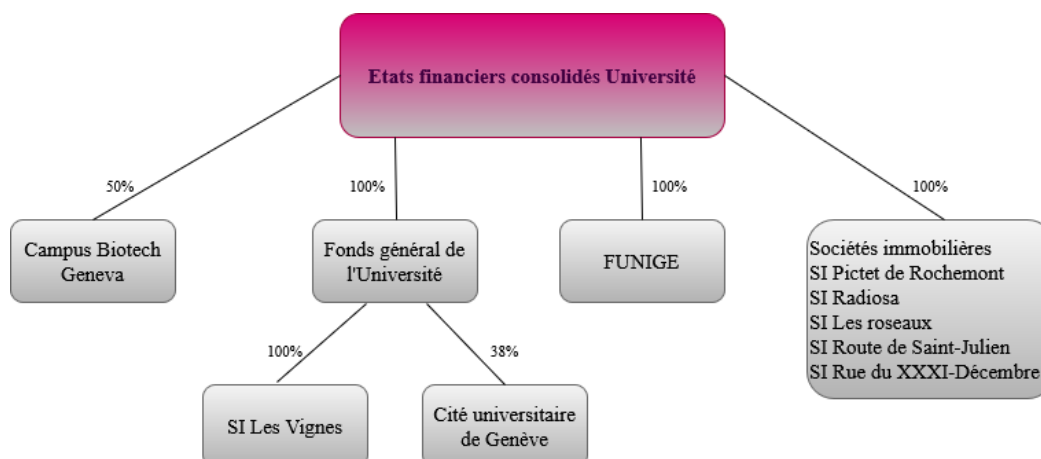
Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif), la Fondation pour l'Université de Genève (entité-fille avec contrôle exclusif), et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint).

Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université intègre depuis 2025 la Fondation pour l'Université de Genève (FUNIGE), fondée et inscrite au registre du commerce de Genève depuis le 25 mars 2025. Le reste du périmètre reste inchangé par rapport à 2024.

Les entités sous contrôle exclusif de l'Université sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour en tirer des avantages. Les résultats des entités filles sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur acquisition ou création et jusqu'à leur cession ou liquidation. Les ajustements nécessaires sont apportés pour aligner leurs méthodes comptables avec celles de l'Université, et toutes les transactions intragroupes sont éliminées.

Les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, reflétant la quote-part de l'Université dans leur actif net.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



La liste des parties liées, incluant les entités où un représentant officiel de l'Université siège dans l'organe de direction, est présentée dans la note « 3.3.34 Information relative aux parties liées ».

3.2.3 Conversion des devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux en vigueur à cette date, et les écarts de change sont comptabilisés dans le compte d'exploitation, en charges ou produits financiers.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers

Les actifs financiers incluent principalement les liquidités et équivalents de liquidités, les placements financiers et les débiteurs provenant de transactions avec contrepartie (ex. : clients, débiteurs fonds de recherche) ou sans contrepartie (ex. : débiteurs subventions cantonales).

Les liquidités et les placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeurs et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les corrections de valeur sur les débiteurs sont toujours évaluées à la hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, l'expérience, complétées par un examen détaillé des créances non encore recouvrées et des hypothèses quant à la possibilité de recouvrement. Les corrections de valeur concernant les pertes sur ces créances attendues sont inscrites au bilan, comme actifs négatifs. Ils sont diminués des provisions pour dépréciation lorsque des éléments probants indiquent que certains montants ne seront pas recouverts.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

L'Université utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux fluctuations des risques de change, risque d'intérêt ou risque de marché. Ces instruments sont initialement comptabilisés et évalués à la juste valeur à la date de conclusion de contrat. L'évaluation ultérieure est à la juste valeur, les variations impactant le compte d'exploitation.

Lorsque désignés comme instruments de couverture, leur comptabilité dépend de leur type :

Le traitement des gains ou pertes résultant de l'évaluation d'un dérivé dépend de la relation entre cet instrument et l'élément qu'il couvre. Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des gains ou pertes est enregistrée dans les fonds propres, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Si la transaction couverte aboutit à la reconnaissance d'un actif ou passif non financier, le gain ou la perte enregistré dans les fonds propres est transféré dans le coût d'acquisition de cet actif ou passif. En revanche, pour un actif ou passif financier, ce transfert se fait au compte de résultat, en cohérence avec les périodes où les flux de trésorerie couverts influencent ce dernier.

Si le dérivé ne répond pas aux critères de couverture définis par les normes, mais joue un rôle de couverture économique, les gains ou pertes qui en découlent sont directement enregistrés dans le compte de résultat.

3.2.5 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat, y compris les coûts de transactions directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur est inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les dépenses directement liées à leur acquisition ou construction. Les projets en cours sont présentés dans les immobilisations en cours et transférés en actifs opérationnels une fois mis en service. Les actifs sont ensuite amortis sur leur durée d'utilité, selon des taux spécifiques par catégorie

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

Les coûts de maintenance sont enregistrés directement en charges, sauf si des dépenses augmentent les avantages futurs de l'actif. Les pertes de valeur sont constatées immédiatement lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

L'Université ne comptabilise pas en actif les bâtiments mis à disposition par l'État, mais leur juste valeur est mentionnée en annexe comme loyer non facturé.

Les monographies, ouvrages et fonds documentaires ne sont pas immobilisés, et les achats de nouveaux ouvrages sont enregistrés en charges. Bien que certaines de ces dépenses puissent remplir les critères de

reconnaissance d'un actif, leur évaluation au bilan représente un défi considérable compte tenu du volume de la collection de l'Université, de la spécificité des œuvres et de la difficulté à estimer de manière fiable et leur valeur (acquisition et vénale) et leur durée de vie. Une partie de la collection de l'Université correspond par ailleurs à la définition d'un actif patrimonial tel que défini par IPSAS 45, actifs pour lesquels la norme autorise la non-comptabilisation compte tenu des complexités listées ci-dessus, ainsi que de l'impossibilité de les remplacer. Enfin, il est à noter que la comptabilisation à l'actif n'aurait qu'un impact marginal sur le compte d'exploitation de l'Université : le montant des achats étant relativement consistant d'une année sur l'autre, il est ainsi comparable aux charges d'amortissement qui seraient enregistrées si ces actifs étaient reconnus au bilan.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et licences informatiques et sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité sur 4 ans.

Les dépenses engagées au cours de la phase de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque l'Université peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

À chaque clôture, l'Université évalue si un actif pourrait avoir perdu de sa valeur. Si un indice est identifié, la valeur de service recouvrable est estimée, et une perte de valeur est enregistrée dans le compte d'exploitation si la valeur comptable excède cette valeur.

La valeur de service recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur inscrite peut être reprise si les conditions ayant entraîné la dépréciation changent. La reprise, limitée à la valeur comptable nette d'amortissements si aucune dépréciation n'avait été constatée, est également enregistrée au compte d'exploitation.

3.2.11 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou de plusieurs événements futurs ou incertains.

3.2.12 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur,

majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputable à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.13 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont inscrites au bilan lorsque l'Université a une obligation, qu'elle soit juridique ou implicite, découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour y faire face et que le montant de cette obligation peut être évalué de manière fiable.

Il s'agit d'un passif éventuel, si une sortie de ressources n'est pas jugée probable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable. Dans ce cas, l'engagement n'est pas comptabilisé au bilan, mais il est mentionné dans les annexes aux états financiers s'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'Université.

3.2.14 Fonds

Les fonds de l'Université sont classés en trois catégories :

1. Fonds alloués par des tiers avec conditions : Fonds reçus avec une obligation d'utilisation précise (obligation de résultat ou de moyen), incluant une clause de remboursement. Comptabilisés selon la méthode des produits différés, les revenus sont reconnus lorsque les dépenses correspondantes sont encourues.
2. Fonds propres avec restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés : Fonds reçus avec des restrictions, comme les dons et fonds de recherche. Comptabilisés en revenus dans l'exercice où ils sont reçus.
3. Fonds propres libres : Fonds sans stipulation d'utilisation. Comptabilisés en revenus dans l'exercice où ils sont reçus.

3.2.15 Revenus

Les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais et remises.

- Fonds alloués par des tiers avec conditions : La reconnaissance des produits se fait l'année où les dépenses opérationnelles correspondantes sont encourues, selon le principe de correspondance des charges et des revenus.
- Émoluments et écolages : Les revenus résultant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de la confirmation de l'inscription et répartis sur la durée de l'enseignement.
- Prestations de services : Les produits résultant des prestations de service pour le compte de tiers sont reconnus en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts encourus à la date de clôture, exprimés en pourcentage total des coûts estimés pour chaque contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être évalué de façon fiable, le produit des travaux n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont susceptibles d'être recouvrées.
- Vente de biens : Les produits provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, en général à la livraison des biens.

-
- Redevances de brevets : Les revenus provenant des redevances et brevets sont comptabilisés selon les conditions des accords, soit lorsque le droit d'utilisation est acquis.
 - Intérêts et dividendes : Les produits d'intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêts effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

3.2.16 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en produits dans le même exercice que les charges qu'elles sont supposées compenser.

Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges.

Les allocations à des personnes physiques sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont évaluées à leur juste valeur, et leurs coûts sont présentés dans l'annexe aux états financiers.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif dans le bilan, et les produits différés sont reconnus en compte d'exploitation de manière systématique, en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation concernée et du taux de subventionnement.

3.2.17 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39). Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG).

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.19 Évaluation des risques

En 2025, l'Université a poursuivi son analyse annuelle des risques selon la méthodologie institutionnelle. Les travaux menés avec 40 entités au printemps 2025 ont permis d'identifier 448 risques, un volume

stable par rapport à 2024. Parmi eux, 2 % sont classés majeurs, 27,9 % significatifs, et 70 % présentent une gravité modérée à faible.

L'année 2025 est marquée par une hausse des risques majeurs pour l'UNIGE, touchant principalement la non-association à Horizon Europe, la cybersécurité, la liberté académique ou une perturbation grave des événements publics universitaires, le manque de financement global et plus particulièrement de la recherche et les capacités d'encadrement dans un contexte d'augmentation des effectifs étudiants. Plusieurs risques opérationnels ont toutefois diminué, grâce à des mesures d'optimisation administrative et à l'amélioration de certains processus.

La version finale de l'analyse 2025 a été validée par le Rectorat en novembre 2025, puis transmise au Responsable cantonal de la gestion globale des risques ainsi qu'à la chargée de gestion des risques et de la qualité du DIP, conformément aux exigences de l'État de Genève.

L'Université identifie et évalue les risques significatifs pouvant affecter la valeur comptable des actifs et passifs, la reconnaissance des recettes et des charges, ainsi que les engagements hors bilan, et intègre ces éléments dans les Etats financiers. Par ailleurs, des contrôles internes appropriés sont en place pour sécuriser la fiabilité des informations financières et assurer que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de l'université.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers consolidés et par entité, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

3.3.2 Etats financiers par entité contributrice aux comptes consolidés

3.3.2.1 Bilan

Les tableaux ci-après présentent le bilan par entité ainsi que les opérations de consolidation permettant l'élaboration du bilan consolidé de l'Université.

Bilan au 31 décembre 2025	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Liquidités	20 735 427	31 260 840	51 996 267	-	-	51 996 267
Placements financiers	446 224 158	56 713 259	502 937 417	-	1 084 402	501 853 015
Débiteurs avec contrepartie	38 832 918	1 299 271	40 132 188	-	-	40 132 188
Débiteurs sans contrepartie	2 479 317	109 808	2 589 126	-	-	2 589 126
Comptes de régularisation actifs	15 523 944	50 709	15 574 653	-	5 752 500	9 822 153
Stocks	1 057 300	-	1 057 300	-	-	1 057 300
Total actifs circulants	524 853 064	89 433 887	614 286 951	-	6 836 902	607 450 049
Immeubles de placement	28 310 025	57 991 060	86 301 085	50 650 000	-	136 951 085
Immeubles d'exploitation	67 445 656	-	67 445 656	-	-	67 445 656
Immobilisations corporelles	67 965 397	50 650 000	118 615 397	-	50 650 000	67 965 397
Immobilisations incorporelles	16 360 801	-	16 360 801	-	-	16 360 801
Immobilisations en cours	0	-	0	-	-	0
Autres actifs d'exploitation	1 781 826	14 241 556	16 023 383	-	75 000	15 948 383
Total actifs immobilisés	181 863 705	122 882 616	304 746 321	50 650 000	50 725 000	304 671 321
Total actifs	706 716 769	212 316 503	919 033 272	50 650 000	57 561 902	912 121 370
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 962 335	-	31 962 335	-	-	31 962 335
Créanciers sans contrepartie	2 717 301	91 976	2 809 277	-	-	2 809 277
Comptes de régularisation passifs	8 769 610	5 775 540	14 545 150	5 752 500	-	8 792 650
Fonds affectés à la recherche	198 772 803	-	198 772 803	-	-	198 772 803
Provisions - part à court terme	18 864	-	18 864	-	-	18 864
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	542 160	612 360	-	-	612 360
Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	-	-	-
Total fonds étrangers à court terme	242 311 112	6 409 676	248 720 788	5 752 500	-	242 968 288
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	993 461	-	993 461	-	-	993 461
Provisions - part à long terme	412 338	-	412 338	-	-	412 338
Emprunts hypothécaires - part à long terme	772 200	11 486 752	12 258 952	1 084 402	-	11 174 550
Impôts différés	-	6 269 289	6 269 289	-	-	6 269 289
Subvention d'investissement constatée d'avance	77 800 481	-	77 800 481	-	-	77 800 481
Total fonds étrangers à long terme	79 978 480	17 756 041	97 734 521	1 084 402	-	96 650 119
Total fonds étrangers	322 289 592	24 165 717	346 455 309	6 836 902	-	339 618 407
Fonds d'innovation et de développement	2 856	-	2 856	-	-	2 856
Autres fonds propres affectés	244 052 414	91 831 470	335 883 884	-	41 425 912	377 309 796
Résultat Accumulé période COB 24-27	-27 536 178	-	-27 536 178	-	-	-27 536 178
Autres fonds propres libres	167 908 085	96 319 316	264 227 401	41 500 912	-	222 726 489
Total fonds propres	384 427 177	188 150 786	572 577 963	41 500 912	41 425 912	572 502 963
Total passifs	706 716 769	212 316 503	919 033 272	48 337 813	41 425 912	912 121 370

Bilan

au 31 décembre 2024

	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Liquidités	15 442 653	2 657 518	18 100 171	-	-	18 100 171
Placements financiers	420 430 202	51 664 639	472 094 841	-	1 159 124	470 935 717
Débiteurs avec contrepartie	46 212 142	734 751	46 946 893	-	-	46 946 893
Débiteurs sans contrepartie	7 823 174	36 779	7 859 953	-	-	7 859 953
Comptes de régularisation actifs	12 002 561	33 326	12 035 886	-	-	12 035 886
Stocks	1 015 796	-	1 015 796	-	-	1 015 796
Total actifs circulants	502 926 528	55 127 013	558 053 541	-	1 159 124	556 894 417
Immeubles de placement	27 754 962	55 674 778	83 429 740	48 430 000	-	131 859 740
Immeubles d'exploitation	70 068 646	-	70 068 646	-	-	70 068 646
Immobilisations corporelles	67 498 084	48 430 000	115 928 084	-	48 430 000	67 498 084
Immobilisations incorporelles	18 154 766	-	18 154 766	-	-	18 154 766
Immobilisations en cours	3 682 782	-	3 682 782	-	-	3 682 782
Autres actifs d'exploitation	1 187 369	15 199 730	16 387 099	-	25 000	16 362 099
Total actifs immobilisés	188 346 608	119 304 508	307 651 116	48 430 000	48 455 000	307 626 116
Total actifs	691 273 136	174 431 521	865 704 657	48 430 000	49 614 124	864 520 533
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	30 211 520	-	30 211 520	-	-	30 211 520
Créanciers sans contrepartie	1 395 374	36 770	1 432 144	-	-	1 432 144
Comptes de régularisation passifs	10 395 349	45 972	10 441 321	-	-	10 441 321
Fonds affectés à la recherche	201 437 721	-	201 437 721	-	-	201 437 721
Provisions - part à court terme	31 385	-	31 385	-	-	31 385
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	368 060	438 260	-	-	438 260
Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	-	-	-
Total fonds étrangers à court terme	243 541 550	450 802	243 992 351	-	-	243 992 351
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	731 078	-	731 078	-	-	731 078
Provisions - part à long terme	222 687	-	222 687	-	-	222 687
Emprunts hypothécaires - part à long terme	842 400	11 949 634	12 792 034	1 159 124	-	11 632 910
Impôts différés	-	5 926 534	5 926 534	-	-	5 926 534
Subvention d'investissement constatée d'avance	78 232 251	-	78 232 251	-	-	78 232 251
Total fonds étrangers à long terme	80 028 416	17 876 168	97 904 584	1 159 124	-	96 745 460
Total fonds étrangers	323 569 965	18 326 970	341 896 935	1 159 124	-	340 737 811
Fonds d'innovation et de développement	2 856	-	2 856	-	-	2 856
Autres fonds propres affectés	237 249 380	67 690 910	304 940 290	-	39 080 581	344 020 871
Part de subvention non dépensée	-17 324 529	-	-17 324 529	-	-	-17 324 529
Autres fonds propres libres	147 775 464	88 413 641	236 189 105	39 105 581	-	197 083 524
Total fonds propres	367 703 171	156 104 551	523 807 722	39 105 581	39 080 581	523 782 722
Total passifs	691 273 136	174 431 521	865 704 657	40 264 705	39 080 581	864 520 533

3.3.2.2 Compte d'exploitation

Les tableaux -ci-après présentent le compte d'exploitation par entité ainsi que les opérations de consolidation permettant l'élaboration le compte d'exploitation consolidé de l'Université.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2025

	Comptes individuels						Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech	Fondation pour l'UNIGE	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	785 078 038	-	-	-	-	-	785 078 038	-	-	785 078 038
Taxes universitaires	13 017 983	-	-	-	-	-	13 017 983	-	-	13 017 983
Autres écologies	16 847 882	-	-	-	-	-	16 847 882	-	-	16 847 882
Prestations de services et ventes	40 051 943	2 387 021	4 000	-	-	2 391 021	42 442 964	2 817 901	-	39 625 064
Dédommagements de tiers	18 498 640	-	-	-	-	-	18 498 640	-	-	18 498 640
Recettes diverses	13 322 033	-	-	-	30 000 000	30 000 000	43 322 033	6 842 500	-	36 479 533
Dissolution de provision	119 588	-	-	-	-	-	119 588	-	-	119 588
Produits d'exploitation	886 936 108	2 387 021	4 000	-	30 000 000	32 391 021	919 327 129	9 660 401	-	909 666 728
Charges de personnel	681 906 854	-	120 688	-	-	120 688	682 027 542	-	-	682 027 542
Biens, services, marchandises	148 820 277	1 539 445	76 081	-	17 240	1 632 766	150 453 044	-	1 539 445	148 913 599
Amortissements	33 809 468	-	-	-	-	-	33 809 468	-	-	33 809 468
Dépréciation d'actifs	3 619 602	-	-	-	-	-	3 619 602	-	-	3 619 602
Subventions accordées	37 369 243	-	1 042 038	-	6 842 500	7 884 538	45 253 781	-	7 273 380	37 980 401
Charges d'exploitation	905 525 444	1 539 445	1 238 808	-	6 859 740	9 637 993	915 163 437	-	8 812 825	906 350 612
Part résultat mise en équivalence	-	-	-14 903	-943 271	-	-958 174	-958 174	-	-	-958 174
Résultat net d'exploitation	-18 589 336	847 576	-1 249 711	-943 271	23 140 260	21 794 854	3 205 518	-9 660 401	8 812 825	2 357 942
Produits réalisés portefeuille mobilier	15 739 759	-	1 190 843	-	-	1 190 843	16 930 601	-	-	16 930 601
Gains latents portefeuille mobilier	19 379 515	-	5 054 100	-	-	5 054 100	24 433 615	-	-	24 433 615
Produits immeubles de placement	1 325 838	-	2 582 351	-	-	2 582 351	3 908 188	672 995	2 387 021	5 622 214
Gains latents immeubles de placement	555 063	2 220 000	2 130 000	-	-	4 350 000	4 905 063	-	-	4 905 063
Produits financiers	37 000 175	2 220 000	10 957 293	-	-	13 177 293	50 177 468	672 995	2 387 021	51 891 494
Pertes réalisées portefeuille mobilier	884 669	-	887 555	-	-	887 555	1 772 223	-	-	1 772 223
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	553 292	-	67 103	-	-	67 103	620 395	-	-	620 395
Charges immeubles de placement	248 872	62 000	1 299 010	-	-	1 361 010	1 609 882	1 539 445	12 750	3 136 577
Charges financières	1 686 833	62 000	2 253 667	-	-	2 315 667	4 002 500	1 539 445	12 750	5 529 195
Résultat financier	35 313 342	2 158 000	8 703 626	-	-	10 861 626	46 174 968	-2 212 440	2 399 771	46 362 299
Résultat net	16 724 006	3 005 576	7 453 915	-943 271	23 140 260	32 656 480	49 380 486	-11 872 841	11 212 596	48 720 241

Compte d'exploitation au 31 décembre 2024

	Comptes individuels						Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech	Entités consolidées			débit	crédit	
Subventions reçues	773 781 553	-	-	-	-	-	773 781 553	-	-	773 781 553
Taxes universitaires	12 554 411	-	-	-	-	-	12 554 411	-	-	12 554 411
Autres écologies	17 403 865	-	-	-	-	-	17 403 865	-	-	17 403 865
Prestations de services et ventes	37 703 260	2 347 312	4 000	-	2 351 312	-	40 054 571	3 683 497	-	36 371 074
Dédommagements de tiers	24 301 626	-	-	-	-	-	24 301 626	-	-	24 301 626
Recettes diverses	3 843 453	-	-	-	-	-	3 843 453	-	-	3 843 453
Dissolution de provision	1 105	-	-	-	-	-	1 105	-	-	1 105
Produits d'exploitation	869 589 273	2 347 312	4 000	-	2 351 312	-	871 940 584	3 683 497	-	868 257 087
Charges de personnel	680 758 827	-	116 803	-	116 803	-	680 875 631	-	-	680 875 631
Biens, services, marchandises	141 393 333	1 323 268	83 550	-	1 406 818	-	142 800 150	-	1 323 268	141 476 882
Amortissements	31 569 566	-	-	-	-	-	31 569 566	-	-	31 569 566
Dépréciation d'actifs	51 320	-	-	-	-	-	51 320	-	-	51 320
Subventions accordées	34 584 989	-	2 341 173	-	2 341 173	-	36 926 161	-	1 336 186	35 589 976
Charges d'exploitation	888 358 034	1 323 268	2 541 526	-	3 864 794	-	892 222 828	-	2 659 453	889 563 375
Part résultat mise en équivalence	-	-	-20 266	-447 094	-467 360	-	-467 360	-	-	-467 360
Résultat net d'exploitation	-18 768 762	1 024 044	-2 557 792	-447 094	-1 980 842	-	-20 749 604	-3 683 497	2 659 453	-21 773 647
Produits réalisés portefeuille mobilier	18 497 953	-	843 699	-	843 699	-	19 341 652	-	-	19 341 652
Gains latents portefeuille mobilier	21 754 242	-	4 066 078	-	4 066 078	-	25 820 320	-	-	25 820 320
Produits immeubles de placement	1 287 873	-	2 448 717	-	2 448 717	-	3 736 590	652 960	2 347 312	5 430 941
Gains latents immeubles de placement	270 000	1 310 000	1 260 000	-	2 570 000	-	2 840 000	-	-	2 840 000
Produits financiers	41 810 068	1 310 000	8 618 494	-	9 928 494	-	51 738 561	652 960	2 347 312	53 432 913
Pertes réalisées portefeuille mobilier	1 340 405	-	-	-	-	-	1 340 405	-	-	1 340 405
Frais de gestion portefeuille mobilier	566 063	-	69 832	-	69 832	-	635 896	-	-	635 896
Charges immeubles de placement	322 659	63 716	1 189 896	-	1 253 612	-	1 576 270	1 323 268	12 960	2 886 578
Charges financières	2 229 127	63 716	1 259 728	-	1 323 444	-	3 552 571	1 323 268	12 960	4 862 879
Résultat financier	39 580 940	1 246 284	7 358 765	-	8 605 050	-	48 185 990	-1 976 228	2 360 272	48 570 034
Résultat net	20 812 179	2 270 328	4 800 974	-447 094	6 624 208	-	27 436 387	-5 659 725	5 019 725	26 796 387

3.3.3 Informations budgétaires

Le périmètre budgétaire diffère de celui des états financiers. Les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'Université, tandis que le périmètre budgétaire porte uniquement sur celles réalisées par l'Université et financées par les collectivités publiques (Etat). Le périmètre budgétaire inclut les financements publics (indemnité cantonale, subventions fédérales et contributions des autres cantons) ainsi que des recettes propres de l'université telles que les écolages.

Toutefois, les deux périmètres partagent la même convention comptable, classification et période.

Le tableau suivant présente les comptes de fonctionnement « État », ainsi que les écarts par rapport au budget initial.

Libellé	Notes	Comptes	Budget initial	Écart	
Revenus		621 625 345	617 892 150	3 733 195	0.6%
Taxes et revenus des biens		35 785 450	34 319 260	1 466 190	4.3%
Emoluments		432 510	187 000	245 510	131.3%
Frais d'écolage et taxes de cours	N1	14 967 240	14 742 000	225 240	1.5%
Prestations de service	N2	15 047 305	14 653 470	393 835	2.7%
Recettes sur ventes		962 435	1 142 010	-179 575	-15.7%
Remboursements	N3	4 209 479	3 325 610	883 869	26.6%
Autres taxes		166 481	269 170	-102 689	-38.2%
Recettes diverses		426 528	375 380	51 148	13.6%
Subventions acquises		570 707 045	571 913 470	-1 206 425	-0.2%
Indemnité cantonale	N4	403 876 360	402 990 820	885 540	0.2%
Subvention fédérale de base	N5	110 051 829	110 440 000	-388 171	-0.4%
Contribution fédérale aux frais locatifs		573 032	662 100	-89 068	-13.5%
AIU brut	N6	36 721 400	38 449 000	-1 727 600	-4.5%
Produits différés liés aux investissements	N7	19 331 701	18 659 050	672 651	3.6%
Autres subventions	N4	152 723	712 500	-559 777	-78.6%
Imputations internes		14 706 322	11 284 040	3 422 282	30.3%
Charges		631 836 994	634 914 280	-3 077 286	-0.5%
Charges du personnel		496 938 406	503 831 550	-6 893 144	-1.4%
Personnel administratif et technique	N8	153 707 516	157 302 500	-3 594 984	-2.3%
Personnel enseignant	N8	244 506 522	247 174 120	-2 667 598	-1.1%
Allocations, indemnités		3 809 386	3 474 560	334 826	9.6%
Cotisations patronales	N8	92 960 609	94 585 530	-1 624 921	-1.7%
Pont AVS	N9	1 481 829	600 000	881 829	147.0%
Autres		472 544	694 840	-222 296	-32.0%
Dépenses générales		86 671 141	86 854 290	-183 149	-0.2%
Amortissements ordinaires		22 001 141	20 984 630	1 016 511	4.8%
Dépréciation d'actifs		144 556	50 000	94 556	189.1%
Amortissement des équipements	N7	19 233 595	18 560 610	672 985	3.6%
Amortissement bâtiments Université		2 622 990	2 374 020	248 970	10.5%
Subventions accordées	N10	19 024 439	19 569 290	-544 851	-2.8%
Subventions		17 412 516	17 810 940	-398 424	-2.2%
Bourses sociales et dépannages		843 517	813 770	29 747	3.7%
Autres bourses et prix		324 609	499 580	-174 971	-35.0%
Subventions aux associations d'étudiants-es		443 797	445 000	-1 203	-0.3%
Imputations internes		7 201 867	3 674 520	3 527 347	96.0%
Résultat net		-10 211 649	-17 022 130	6 810 481	-40.0%

Le déficit de l'exercice 2025 (10 MCHF) est inférieur de 7 MCHF au déficit budgété. Cette amélioration s'explique principalement par des charges de personnel inférieures au budget de 7 MCHF en lien avec la gestion conservatoire et par des revenus des biens supérieurs aux montants budgétés de 1.5 MCHF.

N1 : Les frais d'écologie et taxes de cours sont supérieurs au budget (+225 KCHF). Cet écart s'explique par deux mouvements de sens inverse : un nombre d'étudiant-es moins élevé que celui budgété (1.0 % contre 1.1%) compensé par un taux d'exonération moins élevé que budgété (23.8% contre 27.0 %).

N2 : L'écart concerne principalement les prestations sportives et culturelles facturées aux étudiants (+189 KCHF), les recettes de l'Ecole d'Avocature (+150 KCHF) et les prestations de service de la Clinique universitaire de médecine dentaire (+22 KCHF).

N3 : L'écart provient principalement de remboursements de frais qui compensent des dépassements sur les dépenses générales. En effet, l'Université supporte, pour le compte d'autres entités de l'État, certaines dépenses générales de nature imprévisible et non récurrente, qui font ensuite l'objet d'une refacturation.

N4 : L'écart sur l'indemnité cantonale et les autres subventions est positif (+326 KCHF). Il s'explique principalement par les allocations de la Confédération pour couvrir les charges des PRN supérieurs au montant budgété.

N5 : La subvention fédérale de base est inférieure au budget (-388 KCHF). Cet écart s'explique uniquement par la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. Par rapport au budget, la position relative s'est détériorée sur les axes de l'enseignement (-946 KCHF) et s'est améliorée sur ceux de la recherche (+557 KCHF). La détérioration sur l'axe de l'enseignement concerne les indicateurs de performance du nombre d'étudiants (-654 KCHF) et du nombre d'étudiant-es étranger-ères (-430 KCHF), atténué par un nombre de diplômes plus élevé que prévu (+138 KCHF). L'amélioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus haut que prévu (+270 KCHF), par une augmentation de la durée des projets (+238 KCHF) et par une plus grande intensité de la recherche (+49 KCHF).

N6 : Les subventions cantonales AIU sont inférieures au budget (-1 728 KCHF). L'écart s'explique par un nombre d'étudiant-es confédéré-es moins élevé que budgété dans les groupes « médecine clinique » (22 étudiant-es confédéré-es de moins que prévu, diminution de 1 027 KCHF), « sciences humaines et sociales » (39 étudiant-es confédéré-es de moins que prévu, diminution de 379 KCHF) et « sciences » (12 étudiant-es confédéré-es de moins que prévu, diminution de 269 KCHF). Globalement, le nombre d'étudiant-es plus faible met en évidence un effet de volume négatif (- 2.8 % avec un impact de -1 060 KCHF), et un effet de recomposition négatif (-1.6 % avec un impact de -615 KCHF). A cela s'ajoute des corrections du décompte de l'AIU 2022 en défaveur de l'Université (respectivement -53 KCHF).

N7 : Les produits différés liés aux investissements et l'amortissement des équipements sont supérieurs au budget (+673 KCHF). Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du crédit de renouvellement des équipements et est sans impact sur le résultat net car compensé par les amortissements.

N8 : L'économie sur les charges de personnel s'explique par une gestion conservatoire qui a permis de contenir les dépenses à hauteur de 3 595 KCHF hors cotisations patronales sur le Personnel Administratif et Technique (PAT) et 2 668 KCHF hors cotisations patronales sur le Personnel Enseignant (PENS).

Les économies les plus importantes sur le PAT se trouvent dans les facultés (3 090 KCHF). La dissolution de provisions pour heures supplémentaires et vacances dues (394 KCHF) participe également à cette économie.

Concernant le PENS, les économies les plus importantes proviennent du plan CCER (Corps des Collaborateur-trices de l'Enseignement et de la Recherche) (1 226 KCHF), de l'IUFE (Institut Universitaire de Formation pour l'Enseignement) (905 KCHF) et dans les facultés (483 KCHF).

N9 : Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (+882 KCHF, taux d'utilisation de 247%). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (29 personnes contre 14 budgétées) induisant un dépassement (643 KCHF). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu (+194 KCHF). Finalement, des ajustements de provisions complémentaires ont été réalisés (+45 KCHF) principalement pour tenir compte des cotisations patronales auxquelles la rente-pont AVS est soumise depuis juillet 2025.

N10 : Les prestations en faveur des étudiant-es, telles que les bourses et les dépannages, ont été maintenues. Le niveau des subventions accordées reflète toutefois un recours inférieur à l'enveloppe budgétée du Rectorat destinée aux fondations non lucratives et privées (160 KCHF), ainsi qu'aux bourses de la mobilité académique (163 KCHF), subventions versées au Centre interprofessionnel de simulation (80 KCHF) et à la Fondation Campus Biotech (44 KCHF).

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « Crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention de trésorerie, au système de gestion centralisée de la trésorerie de l'État de Genève, gérée par la direction de la trésorerie générale. L'Université effectue les encaissements et décaissements en lien avec les budgets mentionnés, puis l'État procède régulièrement aux remboursements nets. Ainsi, les liquidités présentées ci-dessus ne concernent pas les liquidités de l'État. En effet, la position nette de trésorerie de l'État à la date de clôture est dans les débiteurs sans contrepartie en cas de solde positif, et dans les créanciers sans contrepartie en cas de solde négatif.

Pour ce qui est des mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidités dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires. Pour de courtes périodes sans procéder à un désinvestissement (retrait), l'Université prélève une partie des liquidités présentes dans son portefeuille de trésorerie pour garantir les disponibilités de son fonds de roulement.

Le tableau ci-dessous présente le détail des liquidités et équivalents de liquidités.

	2025	2024
Avoirs en caisse	275 024	227 344
Avoirs bancaires Fonds de roulement	44 573 212	15 599 775
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	7 148 031	2 273 051
Liquidités et équivalents de liquidités	51 996 267	18 100 171

En 2025, les avoirs bancaires du Fonds de roulement enregistrent une augmentation de 28 973 KCHF. Cette variation résulte du changement de périmètre de consolidation des états financiers de l'Université. En effet, la FUNIGE est consolidée depuis 2025 selon la méthode de l'intégration globale et apporte des liquidités pour un montant de CHF 28 942 KCHF.

L'augmentation de CHF 4 875 KCHF des avoirs bancaires relatifs aux portefeuilles mobiliers en 2025 résulte des opérations de rééquilibrage de fin d'exercice, réalisées à cheval sur les exercices 2025 et 2026.

3.3.5 Placements financiers

Composition et évolution des placements financiers

Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de tiers. Ils sont faits en conformité avec la charte de placement qui n'a subi aucune modification en 2025. Les revenus financiers générés sont réinvestis en respect de la charte.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des placements financiers.

2025	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	56 547 701	-	-	56 547 701	11%
Actions (CHF)	57 186 951	27 579 708	19 634 091	104 400 750	21%
Actions (monnaies étrangères)	92 438 845	26 223 401	17 715 305	136 377 552	27%
Obligations (CHF)	120 288 534	20 198 519	13 474 457	153 961 510	31%
Obligations (monnaies étrangères)	27 906 071	2 136 412	-	30 042 483	6%
Fonds Money Market	12 159 852	2 188 600	5 889 406	20 237 858	4%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	300 000	-	-	300 000	0%
Titres détenus à des fins de transaction	366 827 954	78 326 641	56 713 259	501 867 854	100%
Couverture de change	-14 839	-	-	-14 839	
Placements financiers	366 813 115	78 326 641	56 713 259	501 853 015	

2024	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	54 827 635	-	-	54 827 635	12%
Actions (CHF)	50 341 252	24 555 937	18 150 418	93 047 607	20%
Actions (monnaies étrangères)	86 558 359	24 632 892	17 379 132	128 570 382	27%
Obligations (CHF)	113 343 804	18 711 513	13 475 660	145 530 978	31%
Obligations (monnaies étrangères)	27 805 023	2 016 069	-	29 821 092	6%
Fonds Money Market	13 323 262	3 217 253	2 659 430	19 199 944	4%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	300 000	-	-	300 000	0%
Titres détenus à des fins de transaction	346 499 335	73 133 664	51 664 640	471 297 638	100%
Couverture de change	-361 921	-	-	-361 921	
Placements financiers	346 137 414	73 133 664	51 664 640	470 935 717	

Les placements financiers ont connu une hausse de 31 MCHF par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des bonnes performances réalisées. L'intégration de la nouvelle entité FUNIGE dans le périmètre de consolidation n'a pas eu d'impact sur ces placements, cette dernière ne détenant pas encore de placements financiers.

En effet, les actions ont affiché de solides performances, portés principalement par l'Europe hors Suisse (+19,3 %) et le marché suisse (+17,8 %). Les marchés américain et japonais ont progressé plus modérément en CHF (+3,6 % et +9,3 %, respectivement), l'évolution des devises ayant affecté les performances en CHF.

Les marchés obligataires ont présenté des résultats contrastés : quasi stables en Suisse, légèrement positifs pour les obligations du Trésor américain (+1,7 %) et les obligations Investment Grade (+2,5 %), tandis que d'autres obligations d'État ont enregistré des performances négatives.

Les fonds immobiliers cotés suisses ont bénéficié de l'environnement de taux bas, enregistrant une hausse de +10,6 %. Enfin, les CAT bonds (couvert en CHF) ont progressé de +6,7 %, l'impact des catastrophes naturelles restant limité.

L'Université détient un instrument financier dérivé de couverture de juste valeur, sous la forme d'un contrat de vente à terme (« contrat forward »), visant à se prémunir contre le risque de change lié aux titres libellés en USD. Cet instrument est présenté dans les tableaux ci-dessous.

2025	Valeur boursière		Total	Écart au 31.12		Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12		cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18 077 723	18 219 247	141 524	168 201	-26 677	-14 839
Total	18 077 723	18 219 247	141 524	168 201	-26 677	-14 839

2024	Valeur boursière		Total	Écart au 31.12		Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12		cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18 505 632	18 663 852	158 220	-203 215	361 435	-361 921
Total	18 505 632	18 663 852	158 220	-203 215	361 435	-361 921

Résultat des placements financiers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université comprend à la fois des opérations de ventes et d'achats, ainsi que les ajustements de nature comptable visant à valoriser les titres à leur juste valeur. Les opérations de marché génèrent des gains ou pertes réalisés, tandis que les ajustements comptables donnent lieu à des gains ou pertes latents.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail du résultat réalisé des placements financiers.

Résultats financiers 2025	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes	Produits réalisés
	Pertes	Bénéfices	Résultat		
	a	b	c=b-a	d	e=b+d
Portefeuille de trésorerie	759 235	4 435 424	3 676 189	7 834 320	12 269 744
Couverture de change	112 703	1 064 064	951 361	-	1 064 064
Portefeuille des fonds universitaires	12 731	764 726	751 995	1 641 225	2 405 951
Couverture de change	-	-	-	-	-
Fonds général	887 555	968 914	81 360	221 928	1 190 843
Couverture de change	-	-	-	-	-
Total portefeuilles mobiliers	1 772 223	7 233 128	5 460 904	9 697 474	16 930 601

Résultats financiers 2024	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes	Produits réalisés
	Pertes	Bénéfices	Résultat		
	a	b	c=b-a	d	e=b+d
Portefeuille de trésorerie	31 770	6 539 468	6 507 699	8 299 073	14 838 541
Couverture de change	1 277 753	519 820	-757 933	-	519 820
Portefeuille des fonds universitaires	30 883	1 340 380	1 309 497	1 799 213	3 139 592
Couverture de change	-	-	-	-	-
Fonds général	-	629 846	629 846	213 853	843 699
Couverture de change	-	-	-	-	-
Total portefeuilles mobiliers	1 340 405	9 029 513	7 689 108	10 312 138	19 341 652

Les tableaux ci-dessous présentent le détail du résultat latent des placements financiers.

Valeur des titres 2025	Valeur acquisition	Valeur boursière	Écart		Gains / Pertes latentes
			2025	2024	
	a	b	c=b-a	d	e=c-d
Portefeuille de trésorerie	328 786 074	366 827 954	38 041 880	24 304 992	13 736 887
Couverture de change	-	-14 839	-14 839	-361 921	347 082
Liquidités monnaies étrangères	-	-	230		230
Portefeuille des fonds universitaires	62 934 110	78 326 641	15 392 532	10 097 216	5 295 316
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
Portefeuille du Fonds général	48 272 175	56 713 259	8 441 084	3 386 984	5 054 100
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
Total portefeuilles mobiliers	439 992 359	501 853 015	61 860 886	37 427 271	24 433 615

Valeur des titres 2024	Valeur acquisition	Valeur boursière	Écart		Gains / Pertes latentes
			2024	2023	
	a	b	c=b-a	d	e=c-d
Portefeuille de trésorerie	322 194 342	346 499 335	24 304 992	5 587 888	18 717 105
Couverture de change	-	-361 921	-361 921	490 772	-852 693
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-24 091		-24 091
Portefeuille des fonds universitaires	63 036 448	73 133 664	10 097 216	6 181 959	3 915 257
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-1 336		-1 336
Portefeuille du Fonds général	48 277 656	51 664 640	3 386 984	-679 094	4 066 078
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
Total portefeuilles mobiliers	433 508 447	470 935 718	37 401 844	11 581 524	25 820 320

3.3.6 Débiteurs

Débiteurs avec contrepartie

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

	2025	2024
Fonds National Suisse	4 787 390	6 482 147
Clients externes Subventions	21 521 598	23 787 839
Débiteurs Subventions	26 308 988	30 269 986
Débiteurs médecine dentaire	2 164 700	2 218 609
Provisions débiteurs douteux	-61 746	-63 349
Médecine dentaire	2 102 954	2 155 260
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	10 059 178	13 333 051
Débiteurs mandats / prestations	12 162 132	15 488 311
Autres débiteurs	1 661 068	1 188 596
Débiteurs avec contrepartie	40 132 188	46 946 893

À la date de clôture, une évaluation du risque de non-recouvrement des débiteurs a été réalisée. Celle-ci a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur limitée aux débiteurs de médecine dentaire.

Les débiteurs subventions diminuent de 3 961 KCHF, principalement en raison des projets avec un décalage entre les activités facturées et les financements reçus. Par ailleurs, des contraintes techniques prolongées dans l'établissement de rapports pour certains types de bailleurs de fonds, ont affecté leur facturation.

Les débiteurs mandats / prestations tiennent également compte du décalage temporel entre les activités facturées et les prestations fournies.

Débiteurs sans contrepartie

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	2025	2024
Solde dû sur indemnité cantonale	-	6 483 959
Impôts anticipés	2 345 960	1 110 567
Avances, garanties loyers et autres	243 166	265 427
Provisions débiteurs douteux	-	-
Boursiers étudiants-es HES	-	-
Autres débiteurs	243 166	265 427
Débiteurs sans contrepartie	2 589 126	7 859 953

Les débiteurs sans contrepartie enregistrent une diminution de 5.2 MCHF, principalement imputable au solde dû sur indemnité cantonale lequel présente, depuis 2025, une position créditrice.

3.3.7 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	2025	2024
Charges payées d'avance	6 567 845	7 655 170
Produits à recevoir	3 254 308	4 380 717
Comptes de régularisation actifs	9 822 153	12 035 886

3.3.8 Immeubles de placement et emprunts hypothécaires associés

Les immeubles de placement comprennent des propriétés détenues par six sociétés immobilières (SI), plusieurs immeubles en nom propre et un terrain, à savoir la parcelle Pinchat. Ce dernier comprend trois terrains dont un avec droit de superficie. Un projet immobilier en cours sur cette parcelle devrait commencer après l'autorisation de construire prévue pour 2027.

Chaque année, la juste valeur des immeubles de placement est évaluée par une société genevoise spécialisée utilisant la méthode des « discounted cash-flow », tenant compte des revenus locatifs, charges et travaux.

Aucune acquisition ni vente n'a eu lieu en 2025.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2025	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
Encyclopédie 4	7 960 000	390 000	8 350 000	407 519	291 527	15 381	15 654	322 561	1%
Versonnex 15	7 650 000	420 000	8 070 000	362 612	106 329	3 150	13 770	123 249	3%
SI Saint-Julien	2 850 000	80 000	2 930 000	240 934	89 830	3 366	43 108	136 304	4%
Crêt-de-Champel 41-43	27 760 000	990 000	28 750 000	1 306 669	404 238	80 245	51 879	536 363	3%
SI Les Roseaux	6 390 000	420 000	6 810 000	320 486	157 993	10 571	95 050	263 613	1%
Les Lattes 1	11 850 000	360 000	12 210 000	648 581	213 653	9 073	26 146	248 872	3%
SI Radiosa	16 380 000	850 000	17 230 000	707 939	281 008	8 008	210 195	499 211	1%
SI 31-Décembre	11 690 000	350 000	12 040 000	565 993	210 868	28 229	121 419	360 516	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 350 000	230 000	7 580 000	383 295	171 078	33 425	69 400	273 903	1%
SI Pictet-de-Rochemont	11 120 000	520 000	11 640 000	550 932	178 118	-	150 932	329 050	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 940 000	80 000	2 020 000	55 056	11 123	-	960	12 083	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	12 666	-	770	13 436	2%
Rue de Candolle 12	1 149 000	123 000	1 272 000	5 000	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	921 060	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	450 000	20 000	470 000	13 200	17 198	-	218	17 416	-1%
Terrain Pinchat	14 755 962	72 063	14 828 025	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	131 859 740	4 905 063	136 951 085	5 622 214	2 145 628	191 449	799 500	3 136 577	2%

2024	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
Encyclopédie 4	7 790 000	170 000	7 960 000	402 555	90 324	15 423	15 808	121 555	4%
Versonnex 15	7 510 000	140 000	7 650 000	363 232	134 638	2 737	14 129	151 504	3%
SI Saint-Julien	2 780 000	70 000	2 850 000	238 103	123 886	3 141	35 649	162 676	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 910 000	850 000	27 760 000	1 174 888	541 129	81 688	51 115	673 932	2%
SI Les Roseaux	6 280 000	110 000	6 390 000	314 374	94 867	10 649	58 666	164 182	2%
Les Lattes 1	11 580 000	270 000	11 850 000	630 138	280 778	9 812	32 069	322 659	3%
SI Radiosa	15 680 000	700 000	16 380 000	692 761	178 258	8 190	198 700	385 148	2%
SI 31-Décembre	11 370 000	320 000	11 690 000	553 158	236 102	29 000	110 909	376 011	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 250 000	100 000	7 350 000	391 367	111 221	34 865	61 221	207 307	3%
SI Pictet-de-Rochemont	11 010 000	110 000	11 120 000	548 691	198 034	-	88 197	286 232	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 940 000	-	1 940 000	54 256	13 367	-	960	14 327	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	14 115	-	770	14 884	2%
Rue de Candolle 12	1 149 000	-	1 149 000	5 000	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	734 778	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	450 000	-	450 000	8 420	5 944	-	218	6 161	1%
Terrain Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	129 019 740	2 840 000	131 859 740	5 430 941	2 022 662	195 506	668 411	2 886 578	2%

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2025	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI Saint-Julien	343 540	-7 720	335 820	335 820	-	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	5 896 250	-89 000	5 807 250	89 000	5 718 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	882 880	-19 840	863 040	19 840	843 200	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	912 600	-70 200	842 400	70 200	772 200	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	723 000	-18 000	705 000	18 000	687 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI 31-Décembre	1 072 500	-26 000	1 046 500	26 000	1 020 500	Fixe	2.62%	25.04.2024	25.04.2033	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 262 900	-50 000	1 212 900	50 000	1 162 900	Fixe	2.65%	10.10.2024	10.10.2033	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2024	25.11.2034	820 000
Vernonnex 15	157 500	-3 500	154 000	3 500	150 500	Fixe	2.10%	31.03.2025	30.03.2035	192 500
Emprunts hypothécaires	12 071 170	-284 260	11 786 910	612 360	11 174 550					21 417 500

2024	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Vernonnex 15	161 000	-3 500	157 500	157 500	-	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	351 260	-7 720	343 540	7 720	335 820	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	5 985 250	-89 000	5 896 250	89 000	5 807 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	902 720	-19 840	882 880	19 840	863 040	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	982 800	-70 200	912 600	70 200	842 400	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	741 000	-18 000	723 000	18 000	705 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI 31-Décembre	1 098 500	-26 000	1 072 500	26 000	1 046 500	Fixe	2.62%	25.04.2024	25.04.2033	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 312 900	-50 000	1 262 900	50 000	1 212 900	Fixe	2.65%	10.10.2024	10.10.2033	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2024	25.11.2034	820 000
Emprunts hypothécaires	12 355 430	-284 260	12 071 170	438 260	11 632 910					21 417 500

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 103 970 000 en 2025. Le montant des emprunts couverts par ces actifs s'élève à CHF 11 786 910, et le total des cédules hypothécaires est de CHF 21 417 500, inchangé par rapport à 2024, toutes remises en nantissement.

Un emprunt hypothécaire est arrivé à échéance en 2025. Le Fonds Général a procédé au renouvellement de l'emprunt « Vernonnex 15 » avec une échéance de dix ans.

L'analyse du risque de marché, de liquidité et des taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires est détaillée dans la note « 3.3.16 Gestion des risques financiers ».

3.3.9 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université est propriétaire de trois immeubles administratifs affectés aux activités d'enseignement et de recherche, situés respectivement au boulevard Carl-Vogt 66, au Conseil Général 7/9 et au Chemin de Pinchat. Aucun de ces immeubles n'est grevé d'emprunt hypothécaire.

Le bâtiment Conseil Général 7/9 pourrait être vendu à l'horizon 2033 pour financer un futur bâtiment au Quai Ernest Ansermet.

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2025	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-9 954 851	-840 115	-	-10 794 967	22 437 035	21 596 920
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-6 913 726	-728 699	-	-7 642 425	9 661 704	8 933 005
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-6 708 205	-656 830	-	-7 365 035	9 251 096	8 594 266
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-3 405 365	-397 346	-	-3 802 711	9 136 043	8 738 697
Total immeubles exploitation & terrains	97 050 793	-	-	97 050 793	-26 982 147	-2 622 990	-	-29 605 137	70 068 646	67 445 656

2024	Valeur brute			Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-9 114 736	-840 115	-	-9 954 851	23 277 151	22 437 035
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-6 462 694	-451 032	-	-6 913 726	10 112 736	9 661 704
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-6 023 962	-684 243	-	-6 708 205	9 935 339	9 251 096
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-3 008 020	-397 346	-	-3 405 365	9 533 388	9 136 043
Total immeubles exploitation & terrains	97 050 793	-	-	97 050 793	-24 609 411	-2 372 736	-	-26 982 147	72 441 381	70 068 646

3.3.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

2025	Valeur brute			Fonds amortissement					Valeur nette		
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Dépreciations	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Appareils scientifiques	294 484 548	15 068 502	-3 167 755	306 385 296	-261 728 257	-14 202 610	-	3 212 381	-272 718 486	32 756 291	33 666 810
Matériel informatique	69 342 479	5 767 376	-1 418 749	73 691 106	-57 397 119	-5 983 049	-	1 416 731	-61 963 438	11 945 360	11 727 668
Matériel et mobilier	47 370 708	3 063 562	-1 617 452	48 816 818	-38 546 937	-3 272 039	-	1 609 042	-40 209 934	8 823 770	8 606 884
Véhicules	956 540	21 192	-34 150	943 583	-901 768	-35 153	-	34 150	-902 771	54 773	40 812
Aménagement	22 547 707	1 270 772	-	23 818 479	-8 629 817	-1 265 439	-	-	-9 895 256	13 917 890	13 923 223
Immobilisations corporelles	434 701 982	25 191 405	-6 238 105	453 655 281	-367 203 898	-24 758 290	-	6 272 304	-385 689 884	67 498 084	67 965 397
Immobilisations incorporelles	38 918 182	1 673 398	727 372	41 318 951	-20 763 416	-6 428 188	-	2 233 453	-24 958 151	18 154 766	16 360 801
Sous-total	473 620 163	26 864 803	-5 510 733	494 974 233	-387 967 314	-31 186 478	-	8 505 757	-410 648 035	85 652 850	84 326 198
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 682 782	2 778 151	-3 010 230	3 450 703	-	-	-3 450 703	-	-3 450 703	3 682 782	0
Immobilisations en cours	3 682 782	2 778 151	-3 010 230	3 450 703	-	-	-3 450 703	-	-3 450 703	3 682 782	0
Total immobilisations	477 302 945	29 642 954	-8 520 963	498 424 936	-387 967 314	-31 186 478	-3 450 703	8 505 757	-414 098 738	89 335 632	84 326 198

2024	Valeur brute			Fonds amortissement			Valeur nette			
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Appareils scientifiques	286 588 785	11 739 498	-3 843 735	294 484 548	-251 813 319	-13 758 672	3 843 735	-261 728 257	34 775 466	32 756 291
Matériel informatique	64 416 447	5 880 866	-954 834	69 342 479	-52 487 436	-5 864 517	954 834	-57 397 119	11 929 011	11 945 360
Matériel et mobilier	45 487 985	2 753 236	-870 513	47 370 708	-35 692 633	-3 724 817	870 513	-38 546 937	9 795 352	8 823 770
Véhicules	956 540	-	-	956 540	-867 866	-33 902	-	-901 768	88 675	54 773
Aménagement	21 407 621	1 140 086	-	22 547 707	-7 418 782	-1 211 034	-	-8 629 817	13 988 839	13 917 890
Immobilisations corporelles	418 857 378	21 513 686	-5 669 082	434 701 982	-348 280 036	-24 592 943	5 669 082	-367 203 898	70 577 341	67 498 084
Immobilisations incorporelles	30 757 030	1 276 816	6 884 336	38 918 182	-21 694 615	-4 603 887	5 535 087	-20 763 416	9 062 415	18 154 766
Immobilisations en cours	8 346 623	7 755 582	-12 419 423	3 682 782	-	-	-	-	8 346 623	3 682 782
Total immobilisations	457 961 030	30 546 084	-11 204 169	477 302 945	-369 974 652	-29 196 830	11 204 169	-387 967 314	87 986 378	89 335 632

La répartition du financement des investissements se décompose ainsi : 64% de l'Etat de Genève, 27% des fonds externes et 9% de fonds propres de l'Université.

Les investissements financés par l'Etat de Genève dans le cadre du crédit de renouvellement atteignent 16 MCHF pour 2025. Ils portent principalement sur les équipements scientifiques (6.1 MCHF), le matériel et le mobilier (4 MCHF), le matériel informatique et les logiciels (5.9 MCHF).

Les dépenses d'investissement concernant le crédit (L12767) pour la refonte des prestations numériques aux étudiants-es, visant à améliorer l'efficacité de la gestion de la formation et des parcours étudiants s'élève à 2.7 MCHF.

Dans le cadre du programme e-administration, financé par ses fonds propres, l'Université poursuit sa transformation digitale dans les domaines des achats, des finances et des ressources humaines. Les projets ont débuté en 2022, avec l'accompagnement par d'entreprises spécialisées. Les systèmes d'information des achats (SI-Achats) et des finances (SI-Finances) ont été mis en production en janvier 2024. La mise en service du système d'information des ressources humaines (SI-RH) était également initialement prévue au 1er janvier 2024. En raison de difficultés rencontrées, à la date de clôture des comptes 2025, le système d'information n'est pas encore en exploitation. En l'absence de décision formelle d'abandon définitif, les conditions d'une sortie de l'actif ne sont pas réunies à la date de clôture. En revanche, les événements survenus en 2024 constituent des indices clairs de perte de valeur, ayant conduit à la constatation d'une dépréciation complète de l'actif (3,4 MCHF) conforme aux exigences d'IPSAS et du REEF genevois.

3.3.11 Autres actifs d'exploitation

Les autres actifs d'exploitation sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs d'exploitation.

	Parts 2025	Parts 2024	2025	2024
PVsyst SA	9.1%	9.1%	840 000	570 500
ionQ (anciennement ID Quantique)	0.0%	0.2%	354 597	14 216
INOVIQ LTD (anciennement Bard1 Life Sciences L	0.2%	2.0%	43 313	75 667
Dotphoton SA	1.8%	2.0%	3 000	3 000
FoRx Therapeutics SA	0.1%	0.2%	3 378	18 462
Plair SA	1.9%	2.3%	8 765	8 765
Neurix SA	2.3%	2.3%	-	-
Adiposs SA	3.0%	3.9%	14 000	34 000
MPC Therapeutics SA	3.9%	4.2%	-	-
Testmate Health SA	2.1%	2.1%	30 500	30 500
Fluosphaera SA	7.8%	7.8%	8 000	8 000
Abcdx SA	1.6%	2.0%	520	3 504
Antion Biosciences SA	2.6%	2.7%	22 367	22 367
Adoram SA	7.0%	7.0%	6 300	6 300
Herosupport SA	8.0%	7.2%	933	933
Speqqle SA	5.0%		5 000	-
Sous-total Participations dans spin-off			1 340 672	796 214
Divers			86 394	86 394
Capitaux de dotation fondation			279 761	279 761
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 352 362	2 367 266
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	11 889 194	12 832 464
Autres actifs d'exploitation			15 948 383	16 362 099

Les Autres actifs d'exploitation ont diminué de 0.5 MCHF, principalement en raison de l'application de la méthode de la mise en équivalence de la Fondation Campus Biotech Geneva.

En 2025, une nouvelle participation a été prise dans un spin-off, Speqqle SA, active dans le domaine de l'intelligence artificielle et des solutions numériques. Aucune cession n'a eu lieu au cours de l'exercice. Les prises de participations dans les spin-off ont été évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

A compter de 2025, ionQ Inc constitue une nouvelle participation en remplacement de IdQuantique SA, cette dernière ayant été rachetée par ionQ Inc. Ainsi, la participation évaluée en 2024 correspondait à des actions d'une entité issue d'un spin-off (idQuantique SA), tandis qu'en 2025 l'évaluation porte sur une société cotée aux États-Unis.

3.3.12 Créanciers

Créanciers avec contrepartie

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2025	2024
Fournisseurs	19 122 043	17 786 148
Conférenciers	88 641	156 831
Autres	3 141 550	2 286 619
Solde vacances collaborateurs-trices	7 110 655	7 769 723
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	1 456 616	1 508 838
Rente-pont AVS / part à court terme	1 042 829	703 361
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 962 335	30 211 520
Rente-pont AVS / part à long terme	993 461	731 078
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	993 461	731 078
Créanciers avec contrepartie	32 955 796	30 942 598

L'augmentation des créanciers avec contrepartie, à hauteur de de 2 MCHF, résulte principalement de la hausse des créanciers fournisseurs (1.3 MCHF), liée essentiellement à l'augmentation des bourses sociales. L'augmentation de la créance de la bibliothèque publique de l'université (autres créanciers) correspond à un retour à une situation normale. Par ailleurs, le solde vacances collaborateurs-trices a diminué de 0.7 MCHF, suite aux rappels faits aux collaborateurs-trices de consommer au maximum leur solde de vacances.

Créanciers sans contrepartie

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2025	2024
Solde à rembourser sur indemnité cantonale	1 437 526	-
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs-ses	161 602	659 143
Charges sociales à payer	106 612	200 579
Impôts	193 168	130 085
TVA sur chiffre d'affaires	422 713	308 494
Garanties (trousses, magasin central, sports)	140 397	133 843
Autres (Bureau du Logement)	347 259	-
Autres créanciers sans contrepartie	1 103 536	572 422
Créanciers sans contrepartie	2 809 277	1 432 144

L'augmentation des créanciers sans contrepartie, s'élevant à 1.3 MCHF, est principalement imputable au solde à rembourser sur indemnité cantonale, qui atteint 1.4 MCHF en 2025 (2024 : 0 CHF), prenant en compte la position nette déficitaire de trésorerie de l'Etat à la date de clôture.

3.3.13 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	2025	2024
Produits constatés d'avance	3 145 990	4 862 031
Charges à payer	5 646 660	5 579 291
Comptes de régularisation passifs	8 792 650	10 441 321

La baisse des produits constatés d'avance provient de l'enregistrement automatique des inscriptions à l'école d'avocature dans l'année concernée.

3.3.14 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions et comportant des obligations de résultats ou de moyens. Ils sont munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	2025	2024
Fonds National Suisse	80 030 625	84 323 572
Fonds de la Commission européenne	26 062 822	26 295 082
Autres Fonds de tiers	92 679 356	90 819 066
Fonds affectés à la recherche	198 772 803	201 437 721

L'évolution observée est principalement dû au décalage temporel entre les demandes de tranches et l'activité de recherche.

3.3.15 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués conformément aux normes IPSAS applicables. À la date de clôture, les actifs financiers s'élèvent à 94 717 581 CHF et les passifs financiers à 47 551 982 CHF. Les variations intervenues au cours de l'exercice sont présentées dans les tableaux ci-après et commentées dans les notes correspondantes.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

2025	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 30	300 000	501 553 015		501 853 015
Autres actifs d'exploitation	11 37		1 706 826		1 706 826
Actifs financiers évalués à la juste valeur		300 000	503 259 842	-	503 559 842
Liquidités et équivalents de liquidités	4 29	51 996 267			51 996 267
Débiteurs avec contrepartie	6 33	40 132 188			40 132 188
Débiteurs sans contrepartie	6 33	2 589 126			2 589 126
Actifs financiers évalués au coût amorti		94 717 581	-	-	94 717 581
Total Actifs financiers		95 017 581	503 259 842	-	598 277 423
Créanciers avec contrepartie	12 38			32 955 796	32 955 796
Créanciers sans contrepartie	12 39			2 809 277	2 809 277
Emprunts hypothécaires	8 33			11 786 910	11 786 910
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	47 551 982	47 551 982
Total Passifs financiers		-	-	47 551 982	47 551 982

2024	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 30	300 000	470 635 717		470 935 717
Autres actifs d'exploitation	11 37		1 162 369		1 162 369
Actifs financiers évalués à la juste valeur		300 000	471 798 086	-	472 098 086
Liquidités et équivalents de liquidités	4 29	18 100 171			18 100 171
Débiteurs avec contrepartie	6 33	46 946 893			46 946 893
Débiteurs sans contrepartie	6 33	7 859 953			7 859 953
Actifs financiers évalués au coût amorti		72 907 017	-	-	72 907 017
Total Actifs financiers		73 207 017	471 798 086	-	545 005 103
Créanciers avec contrepartie	12 38			30 942 598	30 942 598
Créanciers sans contrepartie	12 39			1 432 144	1 432 144
Emprunts hypothécaires	8 33			12 071 170	12 071 170
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	44 445 912	44 445 912
Total Passifs financiers		-	-	44 445 912	44 445 912

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2025					
	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 30	501 553 015	300 000		501 853 015
Autres actifs d'exploitation	11 37	43 313	1 663 514		1 706 826
Total Actifs financiers à la juste valeur		501 596 328	1 963 514	-	503 559 842
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2024					
	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 30	470 635 717	300 000		470 935 717
Autres actifs d'exploitation	11 37	75 667	1 086 702		1 162 369
Total Actifs financiers à la juste valeur		470 711 384	1 386 702	-	472 098 086
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.16 Gestion des risques financiers

L'Université de Genève est exposée à divers risques financiers dans le cadre de ses activités. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités. Ces risques sont gérés de manière autonome par l'Université et ses entités consolidées.

Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié à la fluctuation des monnaies étrangères affectant les transactions et les actifs en monnaies étrangères. Plus particulièrement, à l'Université il concerne les comptes bancaires, placements financiers, débiteurs et créanciers en monnaies étrangères.

Mesures de gestion du risque de change :

Pour les portefeuilles financiers, des instruments de couverture sont utilisés. Pour les activités de recherche, une marge défavorable sur les taux de change est intégrée dans les budgets. Les montants restants à payer en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont faibles et réglés rapidement.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/-5%.

	Note Page	2025	2024
Liquidités et équivalents de liquidités	4 29	2 501 815	2 028 496
Placements financiers	5 30	64 947 976	64 000 604
Débiteurs avec contrepartie	6 32	1 005 795	1 055 622
Créanciers avec contrepartie	12 38	-3 274 156	-2 788 513
Risque de change		65 181 429	64 296 209
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères	-5%	-3 259 071	-3 214 810
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères	+5%	3 259 071	3 214 810

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt concerne l'impact des variations des taux d'intérêt sur la dette et les placements financiers.

Mesure de gestion du risque de taux d'intérêt :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université ne recourt pas aux dettes bancaires pour financer ses actifs. Selon les lois en vigueur, elle peut s'endetter jusqu'à 5 millions de CHF de manière autonome, entre 5 et 50 millions de CHF avec une garantie du Conseil d'État, et au-delà de 50 millions de CHF avec une loi adoptée par le Grand Conseil. Les emprunts hypothécaires privilégient des taux fixes et des amortissements réguliers.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2025	2024
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	8 34	335 820	157 500
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	8 34	11 451 090	11 913 670
Risque de taux d'intérêts		11 786 910	12 071 170
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt	+1%	1 654	843
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt	-1%	-709	-843

Risque de prix

Le risque de prix concerne l'évolution des valeurs des actifs financiers. L'Université est exposée au risque de prix lié à ses placements financiers et immeubles de placement.

Mesure de gestion du risque de prix :

Les portefeuilles financiers, gérés selon une politique de diversification et de préservation du capital, sont confiés à des gérants externes sous la supervision d'un comité dédié. Pour les immeubles, des investissements réguliers visent à maintenir ou accroître leur valeur et optimiser les états locatifs. Une analyse de sensibilité est réalisée sur ces actifs pour estimer la volatilité en cas de variations des cours ou des taux d'actualisation.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2025	2024
Placements financiers	5 30	501 853 015	470 935 717
Immeubles de placement hors terrains	8 34	122 123 060	117 103 778
Risque de prix		623 976 075	588 039 495
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix	-5%	-25 092 651	-23 546 786
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix	+5%	25 092 651	23 546 786
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix	+0.25%	-30 401 085	-29 179 740
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix	-0.25%	-9 741 085	-10 879 740
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-55 493 736	-52 726 526
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		15 351 566	12 667 046

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des contreparties ne respecte pas ses obligations entraînant une perte financière.

Mesure de gestion du risque de crédit :

Le risque de crédit, lié aux comptes bancaires, placements financiers et débiteurs, est limité grâce à la diversification des contreparties et au suivi régulier des créances. La diversité des débiteurs, combinée à un contrôle interne efficace, réduit ce risque.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2025	2024
Liquidités et équivalents de liquidités	4 29	51 996 267	18 100 171
Placements financiers	5 30	501 853 015	470 935 717
Débiteurs avec contrepartie	6 32	40 132 188	46 946 893
Débiteurs sans contrepartie	6 33	2 589 126	7 859 953
Risque de crédit		596 570 596	543 842 735

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne puisse pas honorer ses obligations financières à leur échéance.

Mesure de gestion du risque de liquidité :

Le risque de liquidité concerne les créanciers et les emprunts hypothécaires. Les remboursements d'emprunts incluent le capital et les intérêts, tandis que les dettes envers les créanciers sont sans intérêt. L'Université veille à une gestion prudente de ses engagements pour limiter ce risque.

Échéances contractuelles non actualisées						
	Note Page	Montant au 31.12.2025	< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	12 38	32 955 796	31 962 335		993 461	
Créanciers sans contrepartie	12 39	2 809 277	2 809 277			
Emprunts hypothécaires	8 33	12 535 902	794 932	6 299 774	2 560 782	2 880 414
Risque de liquidité		48 300 974	35 566 543	6 299 774	3 554 243	2 880 414

Échéances contractuelles non actualisées						
	Note Page	Montant au 31.12.2024	< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	12 38	30 942 598	30 211 520		731 078	
Créanciers sans contrepartie	12 39	1 432 144	1 432 144			
Emprunts hypothécaires	8 33	12 975 571	608 949	6 798 243	2 060 511	3 507 868
Risque de liquidité		45 350 313	32 252 613	6 798 243	2 791 589	3 507 868

3.3.17 Provisions

Les tableaux ci-dessous présentent les provisions pour risques et charges.

2025	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	31 385	5 254	-17 097	-679	18 864
Provisions - part à court terme	31 385	5 254	-17 097	-679	18 864
Rachats CPEG / part à long terme	42 687	53 849	-	-	96 537
Litiges	179 999	261 511	-6 800	-118 909	315 801
Provisions - part à long terme	222 687	315 360	-6 800	-118 909	412 338
Provisions	254 072	320 614	-23 897	-119 588	431 201

2024	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	37 998	1 911	-7 420	-1 105	31 385
Provisions - part à court terme	37 998	1 911	-7 420	-1 105	31 385
Rachats CPEG / part à long terme	58 848	-	-16 160	-	42 687
Litiges	351 788	-	-171 788	-	179 999
Provisions - part à long terme	410 635	-	-187 949	-	222 687
Provisions	448 634	1 911	-195 368	-1 105	254 072

Le nombre de litiges et de procédures judiciaires demeure limité. Une provision a toutefois été constituée, principalement liée à un dommage sur un équipement scientifique.

3.3.18 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement.

À compter de l'exercice 2025, les subventions d'investissement constatées d'avance, précédemment présentées séparément en diminution des actifs immobilisés, seront désormais inscrites au passif du bilan en tant que fonds étrangers à long terme. Le montant concerné au 31 décembre 2025 s'élève à 77 800 481 CHF (2024 : 78 232 251 CHF). Ce reclassement n'a aucun impact sur le résultat, mais modifie la présentation du bilan. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter ce reclassement et d'assurer la comparabilité entre les exercices.

Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	2025	2024 Retraité
Solde au 01.01	78 232 251	76 611 201
Utilisation de la subvention	-26 655 824	-24 652 490
Nouvelle subvention d'investissement	26 224 055	26 273 540
Solde au 31.12	77 800 481	78 232 251

3.3.19 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. En principe tous les quatre ans, les autorités cantonales (Etat) et l'Université déterminent des objectifs. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2024 à 2027.

Conformément à la COB, régit par la directive EGE-02-07, le résultat annuel du budget « État » de l'Université, qu'il soit positif ou négatif, est réparti suivant des règles spécifiques. Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci. Si un solde existe, il est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB.

À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir. Ce dernier peut renoncer à une partie du résultat lui revenant en application des critères de l'article 19, al 2 et 3 du RIAF. En cas de solde déficitaire, l'Université assume ses pertes reportées.

Sur la période de la COB 2024 / 2027, il n'existe aucune rétrocession de bénéfice à l'État.

3.3.20 Fonds d'innovation et de développement

	2025	2024
Solde au 01.01	2 856	20 507
Utilisation annuelle	-	-17 651
Attribution totale	-	-
Attribution annuelle résultat net État	-	-
Attribution au terme de la COB	-	-
Transferts des autres fonds propres affectés	-	-
Solde au 31.12	2 856	2 856
Variation annuelle	-	-17 651

Le résultat net budget État 2025 présentant un déficit, aucune dotation au Fonds d'Innovation et de Développement (FID) n'est intervenue en 2025. De plus, la réserve « Résultat Accumulé période COB 24-27 » étant négative, aucun transfert n'a été effectué en 2025.

3.3.21 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix.

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, dont l'origine provient notamment des dons, des soldes des fonds de recherche acquis à l'Université et des soldes des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation.

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation.

3.3.22 Résultat Accumulé période COB 24-27

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « Résultat Accumulé période COB 24-27 », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2025	2024
Solde au 01.01	-17 324 529	-6 268 910
Résultat net État	-10 211 649	-11 049 410
Attribution	-	-6 209
Attribution annuelle		-6 209
Attribution au terme de la COB	-	-
Solde au 31.12	-27 536 178	-17 324 529
Variation annuelle	-10 211 649	-11 055 619

3.3.23 Subventions reçues

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions reçues par l'Université par type de bailleurs de fonds.

	2025	2024
Subventions de fonctionnement de la Confédération	233 325 329	228 789 125
Subventions de fonctionnement État	407 418 675	396 283 078
Subventions de fonctionnement autres cantons	37 729 258	39 955 899
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 506 246	21 074 101
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	58 442 707	63 026 860
Total des subventions monétaires de fonctionnement	758 422 214	749 129 064
Produits différés de subventions d'investissement	26 655 824	24 652 490
Subventions reçues	785 078 038	773 781 553

Subventions de fonctionnement de la Confédération

L'allocation fédérale pour la recherche inclut les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux, du SEFRI, ainsi que les mesures transitoires liées à l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe. La subvention de base est répartie entre les universités selon des critères liés aux étudiants, le nombre de diplômes délivrés, et à la recherche (30 %), comme les fonds obtenus et l'intensité des projets

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions de la Confédération :

	2025	2024
Allocations fédérales pour la recherche	122 700 468	117 967 569
Subvention fédérale de base	110 051 829	110 150 117
Contribution fédérale aux frais locatifs	573 032	671 439
Subventions de fonctionnement de la Confédération	233 325 329	228 789 125
Produits différés subventions d'investissement	3 234 323	2 874 906
Subventions de la Confédération	236 559 652	231 664 031

L'augmentation des subventions de la Confédération pour un montant de 5 MCHF (2025 : 236 MCHF, 2024 : 232 MCHF) s'explique principalement par la hausse des allocations fédérales pour la recherche.

Les allocations fédérales pour la recherche sont évaluées à hauteur des dépenses sur les fonds octroyés par la confédération. On enregistre une augmentation de l'utilisation de cette subvention.

Subventions de fonctionnement Etat

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2025	2024
Indemnité État	402 984 224	394 015 361
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Autres allocations État	4 434 451	2 267 717
Subventions de fonctionnement État	407 418 675	396 283 078
Accord intercantonal universitaire	36 882 548	39 279 195
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	-	-
Autres allocations des cantons	846 709	676 704
Subventions de fonctionnement autres cantons	37 729 258	39 955 899
Produits différés subventions d'investissement	19 234 119	18 129 087
Subventions cantonales	464 382 051	454 368 065

L'augmentation des subventions de fonctionnement de l'Etat de 11 MCHF s'explique principalement par l'enveloppe COB 2025 (+6 MCHF) et les mécanismes salariaux (3 MCHF) inclus dans l'Indemnité Etat. La hausse des autres allocations (2 MCHF) résulte essentiellement des allocations versées par l'Etat à Horizon Académique.

La diminution des subventions de fonctionnement des autres cantons de 2 MCHF, en particulier celles prévues dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire (AIU), résulte principalement de la baisse du nombre d'étudiant-es confédéré-es qui viennent étudier à l'Université.

Autres subventions

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2025	2024
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 506 246	21 074 101
Produits différés des subventions d'investissement	526 772	374 858
Total subventions de la Commission européenne	22 033 018	21 448 959
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	58 442 707	63 026 860
Produits différés des subventions d'investissement	3 660 610	3 273 638
Total « Autres subventions »	62 103 317	66 300 499
Autres subventions	84 136 336	87 749 457

Le total des autres subventions enregistre une diminution de 3.6 MCHF. Cette variation s'explique notamment par la baisse de 4.5 MCHF des subventions de fonctionnement « autres subventions ». Ces dernières comprennent des financements reçus de plusieurs fondations destinés aux bourses étudiantes ainsi qu'à des projets médicaux spécifiques.

S'agissant des bourses étudiantes, le dispositif prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de base, complétée, le cas échéant, par des contributions additionnelles en fonction du volume des demandes de bourses. Les contributions complémentaires reçues en 2024 relevaient du mécanisme contractuel permettant d'adapter le financement au volume des aides effectivement octroyées. La variation observée reflète donc le rythme des dépenses et le calendrier des versements, et non une réduction du niveau de soutien financier.

Concernant les projets médicaux spécifiques, l'évolution constatée reflète le cycle de vie des projets ainsi que l'échelonnement de leur financement.

3.3.24 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices.

Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	2025	2024
Taxes d'encadrement	10 840 216	10 419 466
Taxes fixes	2 124 568	2 086 945
Taxes auditeurs-trices	53 198	48 000
Taxes universitaires	13 017 983	12 554 411

Le montant des taxes universitaire 2025 est resté inchangé par rapport à 2024. La hausse des taxes universitaires résulte de la croissance du nombre d'étudiants-es (+1.8%) et de la baisse du taux d'exonération (-1.6%) par rapport à celui de 2024.

3.3.25 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2025	2024
Formation continue	14 781 529	15 232 461
Cours d'été et cours de langue	1 050 854	1 239 887
École d'avocature	1 015 500	931 517
Autres écolages	16 847 882	17 403 865

Les revenus de la Formation continue sont influencés par des facteurs externes tels que les décisions de financement des employeurs, la capacité contributive des participant-e-s, l'intensité de la concurrence ainsi que l'évolution des partenariats interinstitutionnels, notamment lorsque le rôle d'institution coordinatrice (leading house) est transféré d'un établissement à un autre.

3.3.26 Prestations de services et ventes

Le tableau suivant présente les variations des mandats avec des tiers, des prestations de services, et des revenus liés aux activités culturelles, sportives, et cliniques. Il inclut également les revenus issus de royalties et brevets, ainsi que les participations des HES et de l'IHEID pour les services aux étudiants-es. Les données relatives aux bourses et aides financières pour les étudiants-es des HES, gérées par l'Université, y sont également intégrées, en tenant compte des avances de trésorerie et des mouvements de bilan associés.

	2025	2024
Recettes dentaires	5 290 573	5 140 855
Mandats avec tiers	13 242 467	10 733 550
Prestations de services	10 902 308	9 148 124
Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente	2 004 654	3 724 488
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	2 950 898	2 985 269
Analyses	1 102 454	997 186
Activités culturelles et sportives	2 004 159	2 026 287
Autres prestations de services et ventes	2 127 551	1 615 315
Prestations de services et ventes	39 625 064	36 371 074

Les prestations de services et ventes ont augmenté de 3 MCHF. Ce mouvement s'explique notamment par une augmentation des mandats avec tiers 2.5 MCHF et de prestations de service 1.7 MCHF. D'autre part, une baisse dans les royalties 1.7 MCHF peut être constatée.

Le volume des mandats avec des tiers, principalement au sein de la Faculté des sciences et de médecine, est demeuré globalement stable en 2025. La variation positive constatée s'explique par le démarrage de deux mandats d'envergure au cours de l'exercice.

La variation du compte des prestations de service reflète l'augmentation du volume des prestations réalisées au cours de l'exercice.

La baisse du compte des Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente est principalement due aux baisses de royalties perçues sur plusieurs licences au cours de l'exercice.

3.3.27 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent, d'une part, les prestations d'assurance prévues par les contrats de couverture maladie, accident, perte de gain, maternité et invalidité. D'autre part, ils comprennent les contributions de tiers pour la mise à disposition de prestations mutualisées.

Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2025	2024
Remboursements de tiers	14 802 484	19 776 715
Remboursements assurances	3 696 156	4 524 912
Dédommagements de tiers	18 498 640	24 301 626

La baisse des subsides pour overhead versés par le FNS (Remboursement de tiers) de CHF 5 MCHF est liée à la diminution des financements accordés par le FNS pour des projets de recherche.

3.3.28 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des dons et legs d'entreprises publics, d'entreprises privées à but non lucratif ou d'entreprises privées à but lucratif, des gains latents sur les actions des spin-off de l'Université, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, ainsi que d'autres recettes diverses.

Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2025	2024
Dons et legs publics	2 822 077	2 773 749
Dons et legs privés	32 713 708	731 660
Rétrocession taxe CO ₂	277 000	247 619
Spin-off - gains latents des participations	544 458	-
Gains de change (comptes courants)	107 928	69 817
Divers	14 362	20 608
Recettes diverses	36 479 533	3 843 453

L'augmentation des recettes diverses de 32 MCHF s'explique principalement par des dons privés reçus en 2025. En particulier, la FUNIGE a bénéficié des dons d'une fondation pour un montant total de 30 MCHF.

Les prises de participations dans les spin-off ont été évaluées à la juste valeur à la date de clôture, générant un gain latent de 0.5 MCHF en 2025.

3.3.29 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.

	2025	2024
Traitements personnel administratif et technique	192 898 866	191 659 247
Traitements personnel enseignant	357 931 280	357 384 116
Salaires	550 830 146	549 043 363
Assurances sociales	49 116 805	49 224 589
Assurance maladie et accident	2 406 889	2 482 396
Charges sociales	51 523 693	51 706 985
Caisses de pension et de prévoyance	76 697 787	76 476 547
Total « masse salariale »	679 051 627	677 226 895
Rente-pont AVS	1 603 420	1 182 992
Autres charges de personnel	1 372 495	2 465 744
Autres charges de personnel	2 975 915	3 648 736
Charges de personnel	682 027 542	680 875 631

Les charges de personnel enregistrent une progression modérée de 1 MCHF, soit 0,17 %. Cette variation s'explique par une légère hausse des EPT (+8 EPT) ainsi que par l'annuité 2025 et l'impact décalé de l'annuité 2024 du personnel enseignant.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (EPT) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2025		2024	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	563.8	-0.7%	567.9	-0.2%
Collaborateurs-trices enseignement et recherche	2 524.1	-0.3%	2 530.4	2.1%
Personnel administratif et technique	1 783.0	1.1%	1 764.0	1.8%
Total	4 870.9	0.2%	4 862.3	1.7%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

3.3.30 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2025	2024
Prestations de services, frais de gestion	45 772 396	42 370 524
Honoraires et mandats externes	45 772 396	42 370 524
Entretien mobilier	7 216 640	8 497 973
Entretien immobilier	10 093 447	9 844 823
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	17 310 087	18 342 796
Loyers, fermages et redevances	12 992 698	12 986 103
Loyers	12 992 698	12 986 103
Frais de laboratoires	22 054 684	23 751 057
Fournitures et livres	11 360 228	12 649 265
Consommables	4 509 708	-748 740
Eau, énergie et combustible	18 752 545	17 410 830
Frais divers	1 134 957	1 032 349
Fournitures et prestations diverses	57 812 122	54 094 761
Frais déplacement, réceptions et conférences	15 026 296	13 682 698
Biens, services et marchandises	148 913 599	141 476 882

L'augmentation des prestations de services s'explique par une recrudescence des activités dans les secteurs des sciences sociales, ainsi que les salaires refacturés par les HUG.

La hausse significative des consommables provient principalement des coûts liés au SI-RH qui n'ont pas pu être activés.

3.3.31 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration pour lesquels l'Université est un partenaire. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. L'Université alloue enfin des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2025	2024
Subventions à la recherche	5 956 834	3 669 068
Bourses sociales et dépannages pour les étudiants-es	8 983 369	9 225 794
Autres bourses et prix	5 604 591	5 954 132
Associations d'étudiants-es	423 329	416 374
Subvention aux cafétérias	163 992	16 667
Fondation EVE Université	4 120 108	3 818 811
Fondation Campus Biotech Geneva	8 768 176	8 707 373
Fondation ISREC (AGORA)	369 067	450 721
Fondation autonome de théologie	1 567 059	1 482 925
CUSO	712 636	576 962
Bibliothèque de Genève	1 035 241	995 148
Fondation pour recherches médicales	276 000	276 000
Subventions accordées	37 980 401	35 589 976

L'augmentation des subventions accordées en 2025 est principalement expliquée par les moyens supplémentaires obtenus d'une fondation privée. On enregistre également une augmentation des charges salariales relatives à la gestion des crèches.

3.3.32 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1er janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

L'Université assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats. Elle s'acquitte de tous les baux à loyer, de toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs-trices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un forfait défini dans une convention entre l'État et l'Université.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2025	2024
Location terrains	6 173 587	6 173 587
Terrains de l'Etat mis à disposition de l'Université	6 173 587	6 173 587
Amortissement bâtiments	33 919 349	34 114 884
Intérêts bâtiments	9 282 249	9 524 770
Charges bâtiments universitaires	6 787 576	7 068 694
Bâtiments de l'Etat mis à disposition de l'Université	49 989 174	50 708 347
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations par l'Office du personnel de l'État de Genève (OPE)	780 000	780 000
Moyens mis à disposition UniGE	56 942 761	57 661 935

Sources : État de Genève

3.3.33 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Rectrice, Vice-Recteur-trice et le Secrétaire général), les Doyens-nes des facultés et les Directeurs-trices des centres interfacultaires membres permanents du Conseil Rectorat - Décanats, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions).

La rémunération de la Rectrice et des Vice-Recteurs-trices est arrêtée par décision du Conseil d'État. Celle des Directeurs-trices de l'administration centrale, du Secrétaire général et de la Directrice de cabinet correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-nes de facultés et les directeurs-trices de centres interfacultaires, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (EPT).

	2025		2024	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.8	1 880 510	6.3	1 799 724
Décanat	12.5	216 720	10.0	217 553
Divisions	7.9	1 604 294	8.1	1 549 114
Total	27.2	3 701 524	24.4	3 566 390

Le périmètre des principaux dirigeants n'a pas été modifié en 2025.

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants-es.

3.3.34 Information relative aux parties liées

Les parties liées de l'Université sont des entités dans lesquelles l'Université exerce une présence institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Cela inclut des entités où l'Université est membre fondateur, a une présence « ex-officio », ou détient une participation ou apporte un financement.

Il existe deux catégories d'entités : celles indispensables à l'enseignement et la recherche de l'Université, et celles qui fournissent des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont

présentées dans le rapport financier, avec des informations sur leur forme juridique et les relations avec l'Université (subventions, dons, aides, réseaux, ou services à la collectivité). Une entité peut entretenir plusieurs types de relations avec l'Université.

À compter de l'exercice 2025, le périmètre des parties liées est étendu à la Fondation pour l'Université de Genève (FUNIGE), sur laquelle l'Université exerce un contrôle exclusif en sa qualité de membre fondateur.

L'ensemble des autres parties liées demeure inchangé par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.

Entité	Forme juridique	Nature du contrôle	Nature de la relation	Partenaire-s
Fondation pour l'Université de Genève	D-privé	Exclusif	Don/Aide	
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Cité	Société académique Genève, famille
Fondation Barbier-Mueller	D-privé	Conjoint	Cité	Famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide/Subv.	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETHZ, universités cantonales, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Rés.	GFR, Genève place financière
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, USITI
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, universités cantonales, HES, HEP
Ayarü	SARL	Conjoint	Cité	MOOCS
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Health 2030	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Réseau des animaleries lémaniques	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, UNIL, CHUV, HUG, FCBG
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Rés.	Université Renmin (Pékin)
Fondation Martin Bodmer	D-privé	Influence	Cité	Famille, État GE
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ, DigitalSwitzerland
Fondation Switzerland Innovation	D-privé	Influence	Rés.	EPF, FNS, Swissuniversities, universités cantonales, cantons, entreprises privées
Health Sciences e-Training Foundation	D-privé	Influence	Cité	UNIL, UNIBS, UNIBE, UNIZH, EPFL, Confédération, entités privées
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Rés.	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL, Swisscom
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, universités cantonales, HES, HEP Berne et Valais
Fondation genevoise pour l'Innovation technologique	D-public	Influence	Cité	État, milieux économiques
Centre Jacques Dubochet	Simple	Influence	Rés.	EPFL, UNIL
Association OLOS	Assoc.	Influence	Cité	HES SO, ZHAW
Espace suisse	Assoc.	Influence	Cité	Cantons, Villes, Confédération, CFF, ETH ZH, HES GE
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIL, UNIZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

3.3.35 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2028, les travaux de construction du Centre des sciences physiques et mathématiques (CSPM) devraient commencer, avec une livraison prévue pour 2033. Ce projet sera en partie financé par une donation de CHF 80 000 000 d'une fondation privée genevoise. Bien que la donation soit liée à la réalisation du bâtiment, aucun délai précis n'est indiqué pour sa construction. En attendant, la fondation a versé un premier acompte de CHF 40 000 000 en 2018 pour l'acquisition d'un bâtiment à la rue du Conseil Général, destiné à loger la Section de mathématique. Ce don a été enregistré dans les produits de 2018. Le solde restant à recevoir, étant donné que l'Université ne contrôle pas entièrement les décisions du projet, est présenté comme un actif éventuel dans les états financiers.

3.3.36 Engagements conditionnels

L'Université est engagée, au titre des contrats de location de bâtiments, à respecter certaines obligations contractuelles pouvant donner lieu à des engagements conditionnels, notamment en cas de résiliation anticipée ou de remise en état des locaux. Ces obligations constituent des passifs éventuels au sens de la norme IPSAS 19, leur réalisation dépendant de la survenance d'événements futurs incertains. À la date de clôture, aucun passif n'a été comptabilisé, la sortie de ressources n'étant pas jugée probable. Le montant de l'engagement conditionnel est estimé à 36 millions CHF.

La Fondation Campus Biotech Geneva, l'Université et l'EPFL sont signataires du bail à loyer des bâtiments pour le Campus Biotech Geneva. Les engagements conditionnels sont de 210 millions CHF (2024 : 224 millions CHF) et représentent l'engagement solidaire résiduel jusqu'à l'échéance du bail à loyer, y compris remise en état des locaux.

3.3.37 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de l'Université de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidés et le tableau de variation des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de liquidités consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du l'Université de Genève, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Rectorat. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

© 2025 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

 Entreprise certifiée EXPERT Suisse

Responsabilités du Rectorat relatives aux comptes annuels consolidés

Le Rectorat est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Rectorat est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Rectorat a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Rectorat du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes annuels consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Rectorat, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le groupe n'a pas encore suffisamment consigné par écrit et mis en place dans tous les domaines importants un système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Rectorat pour l'établissement des comptes consolidés pour les processus des contrôles informatiques généraux, des achats, des immeubles de placement, des autres revenus ainsi que concernant la surveillance du système de contrôle interne.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Rectorat pour l'établissement des comptes annuels consolidés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Elodie Elloy
Expert-réviseur agréée
Révisseuse responsable



Thomas Persico

Genève, le 11 mars 2026

Annexes :

- Comptes annuels consolidés constitués du bilan consolidé, du compte d'exploitation consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidés, du tableau de variation des fonds propres consolidés et de l'annexe aux comptes annuels consolidés



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière
24 rue Général-Dufour
1211 Genève 4